

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Com. Ort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

REDICTION
4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

FRANCE ET DEPARTEMENTS MITROPOLITAINS
MOIS, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
MOIS, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

Lire à la deuxième page la suite de
notre nouveau feuilleton

MICHEL STROGOFF

l'œuvre si dramatique et si populaire
de
JULES VERNE

GRÈVES ET SYNDICATS

Aujourd'hui ce sont les cochers de
voiture de place, hier c'étaient les
cochers et employés des omnibus et
trams, puis les égoutiers et terrassiers,
les employés de chemin de fer,
puis encore les ouvriers et employés des
services de l'alimentation, bouchers,
boulangers, épiceries, et, quand la série
sera épuisée, on la recommencera...
Toutes les catégories d'ouvriers, armées
du droit de syndicat et de coalition,
cherchant à améliorer les conditions du
travail et du salaire, sont entrées en
discussion avec les patrons, les compa-
gnies ou les administrations qui les em-
ploient et, quand elles n'obtiennent pas
les solutions qui leur paraissent justes,
les menacent de la grève...

Cela est très gênant sans doute pour
ceux qui gouvernaient en paix les royau-
mes de l'industrie et du travail. C'est
une transformation sociale qui s'accom-
plit, un nouveau genre de vie qui se
prépare. Nous ne ferons pas difficulté
de reconnaître qu'à l'exercice légitime
de la loi de 1884 peuvent se mêler d'ailleurs
des abus, des vexations. Aucune loi n'en
est exempte dans la pratique et, autant
qu'on le peut, corrigeons les abus à me-
sure qu'il se produisent. Mais si l'on
voulait essayer d'arrêter le mouvement
et de le refouler, autant vaudrait essayer
d'arrêter... Ce ne sont pas les méta-
phores qui manquent : disons seule-
ment qu'on perdrait son temps et sa
peine, pour le moins.

Nous lisons dans les journaux et dans
les revues que la réforme de la loi de
1884 s'impose. Il s'agirait de savoir ce
qu'on entend par là. Il y a réforme et
réforme. La loi du 21 mars 1884 n'est
pas plus immuable que nos autres lois.
Elle peut recevoir des améliorations et
des développements. Elle ne peut pas
être révoquée, écourtée, mutilée.

Quelques-uns disent qu'il est inadmis-
sible que des syndicats de mineurs, de
charpentiers, de cordonniers, soient di-
rigés par des journalistes, par des avo-
cates, par des politiciens. Qui nous dé-
finira le politicien et le journaliste ?
Il est, du moins, aussi inadmissible que
les syndicats aient pour administrateurs,
pour secrétaires ou présidents, des prê-
tres et des religieux. Les syndicats dont
les ecclésiastiques font les affaires ne
sont déjà plus si rares. On n'empêchera
jamais les associations ouvrières de
prendre à leur service des avocats et des
comptables, si elles en ont besoin. Les
associations patronales, les compagnies,
n'ont-elles pas des conseils de toute es-
pèce ?

On dit encore que la loi de 1884 ne
permet de constituer des syndicats
qu'aux personnes exerçant la même pro-
fession. Et alors, il ne faudrait pas souf-
frir que les mécaniciens s'associent avec
les chauffeurs et les aiguilleurs, que les
cochers se syndiquent avec les receveurs
ou les palefreniers, encore moins les
bouchers avec les boulangers ou les pâ-
tissiers ! Cependant la loi de 1884, fon-

dée en cela sur la nature des choses, n'a-
t-elle pas reconnu les associations de
métiers concourant à un même résultat,
à l'établissement d'un même produit ?
Et dans l'état de notre industrie, dans
l'organisation de nos fabriques, de nos
usines et de nos magasins, qui ne voit
que partout les métiers les plus divers
concourent à des œuvres communes ?
Toutes les professions sont convoquées
à l'établissement d'une voie de transport
et à l'impulsion comme à la construc-
tion de la mécanique.

Mais, par exemple, ajoutez-vous, ce que
la loi de 1884 n'avait pas prévu, ce sont
les syndicats de balayeurs ou d'égou-
tiers, ce sont surtout ces syndicats entre
les ouvriers ou employés des chemins
de fer, des omnibus, entre les ouvriers
ou employés des administrations urba-
ines ? Le fait paraît certain, le législa-
teur de 1884 n'avait pas pensé à cela, il
n'avait pas pensé non plus aux syndi-
cats agricoles, et ce sont eux qui sont
sortis de terre les premiers, qui se sont
épanouis bien avant les autres à la lu-
mière du soleil et de la loi !

Les syndicats ouvriers ont végété as-
sez longtemps, mais ils existaient avant
1884. La loi ne les a pas précédés, elle
les a suivis. Ils auraient continué de
marcher sans elle. Nous n'avons plus
qu'à nous en accommoder de notre
mieux. Ce phénomène n'appartient pas
à notre pays, il est européen, universel,
et ceux qui se sentent contrariés par lui,
s'ils parvenaient à l'éteindre et à l'étein-
dre, savent-ils dans quel état de ma-
rasme et de stérilité tomberait bientôt
notre industrie, au milieu de l'activité
et de l'émulation du monde ? H. D.

Lire à la deuxième page, la suite de
notre nouveau feuilleton

MICHEL STROGOFF

LA POLITIQUE

On s'occupe de nouveau de l'impôt des
prestations. — Là-dessus, on dit beaucoup
de choses que je serais tenté de qualifier sé-
vèrement : Je me contenterai cependant de
répéter qu'il y a, au Parlement, trop d'avo-
cates dissertant sur ce dont ils ne savent pas
le premier mot.

Or, à ceux qui vont jusqu'à s'écrier, dans
un mouvement d'étonnante éloquence que
l'impôt des prestations est un souvenir et
un reste des anciennes corvées du vieux
temps, je répondrais simplement ceci :
J'ai beaucoup vécu au milieu des paysans.
Aucun impôt n'est aussi facilement accepté
par eux que celui des prestations. Il se paie
pendant l'hiver, quand il n'y a rien à faire
ni à la maison ni aux champs. Plutôt que de
s'ennuier au coin de son feu, avec ses
amis, vultueux sur la grande route en re-
muant quelques cailloux et en s'acquittant
d'une besogne, qu'en regard de ses occupa-
tions, il considère comme un amusement.
Pendant ce temps-là, il a aussi une occasion
de faire sortir son cheval ou les bœufs qui,
eux non plus, ne font rien et mangent pares-
seusement leur foin à l'écurie.

De cette façon, sans peine, sans s'en aper-
cevoir, rien qu'en se promenant deux ou
trois jours par les chemins, l'impôt est payé,
les routes sont à peu près entretenues — et
le lendemain, on n'y pense plus. Mais, rem-
placer cet impôt en nature par une certaine
augmentation de centimes additionnels —
eh bien, si on vote cette sottise, on verra
l'impôt fait par les populations rurales à
cette nouvelle façon de leur augmenter la
note qu'ils trouvent déjà si lourde quand il
s'agit de la payer au percepteur !

On objecte que, proportionnellement, les
riches sont moins frappés par l'impôt que
les pauvres, — attendu que le nombre des

hommes, des chevaux et des voitures de
chaque famille est loin d'être en propor-
tion exacte avec la fortune possédée par
cette famille. Si cette inégalité choque trop
nos législateurs, établissez le nombre des
journées dues, non pas en vous basant sur
le nombre des hommes valides et sur l'im-
portance au matériel agricole, mais sur le
chiffre général des impôts payés.

C'est d'après la taxe toute entière qu'on
serait passible de tant de journées de presta-
tion. Cela est une réforme équitable et
sage et elle ne pourrait manquer d'être
bien accueillie.

Mais, surtout, qu'on ne songe pas à rem-
placer la prestation par un impôt en argent,
— ce serait faire à la République dans tou-
tes les campagnes, un tort considérable.

— Et il y a assez de gens qui ne s'oc-
cupent que d'en détacher les paysans, pour
que nous n'allions pas nous-même, aider à
cette sournoise et haineuse besogne.

JEAN-CLAUDE.

Lire à la deuxième page, la suite de
notre nouveau feuilleton

MICHEL STROGOFF

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL.

L'INCIDENT FRANCO-BULGARE

Vienne, 17 janvier.

La Correspondance politique a reçu une
communication d'après laquelle le gouver-
nement bulgare, dans une note adressée à
l'agent consulaire de France à Sofia, recon-
naît n'avoir pas observé les formalités
pour l'expulsion de M. Chadrourne.
Cette démarche mettrait fin à l'incident
et les relations entre les deux pays pour-
raient être reprises.

Sofia, 17 janvier.

On sait que, relativement à l'incident
franco-bulgare, la Porte avait adressé au
gouvernement bulgare un projet de note
en l'invitant à le signer, dans l'espoir que
les explications contenues dans cette note
seraient ensuite acceptées par le gouverne-
ment français et mettraient fin à l'incident.

Après huit jours de délibérations, le gou-
vernement bulgare vient de donner sa ré-
ponse à la Sublime-Porte ; il accepte le texte
du projet ci-dessus, mais avec un amende-
ment dont on ne connaît pas encore exacte-
ment les termes.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 17 janvier.

On a annoncé que M. le général Brugère
remplacerait le général Thomassin au con-
seil supérieur de la guerre.

L'honorable secrétaire général de la prési-
dence de la République n'est nullement
candidat à cette haute situation.

M. le ministre de la guerre ne prendra pas
de décision avant le mois d'avril. Les gé-
néral de Coles, commandant le 2e corps, Ja-
raut, commandant le 6e corps, et Warat,
commandant le 17e, présentent également
des titres très sérieux pour exercer le com-
mandement éventuel de l'armée, dont M.
le général Thomassin a préparé l'organisa-
tion.

La direction du service de santé va de-
mander au ministre de la guerre de renou-
veler sur des chalands de la Seine l'expé-
rience déjà tentée à Vitry-le-François pour
le transport des blessés militaires.

Il s'agit surtout d'examiner les perfec-
tionnements apportés au système des ponts
volants, permettant de descendre les blessés
sans leur imposer aucune fatigue.

Cette expérience s'effectuerait au prin-
temps prochain.

— Des essais de tir avec le canon transfor-
mé à tir rapide de 14 viennent d'avoir lieu
à Sevran-Livry, en présence du ministre de
la marine.

Les résultats auraient été satisfaisants.

La pièce a tiré 6 coups 3 dixèmes par
minute en changeant chaque fois l'objectif.
Le fonctionnement de l'affût n'a rien laissé
à désirer.

— M. Jules Didrel, sous-lieutenant au 2e
tirailleurs tonkinois, a été mis à l'ordre du
jour pour être entré le premier, au combat
de Non-Ma, le 27 septembre, dans le
épave des bandits, et avoir fait preuve
d'un sang-froid et d'une bravoure remar-
quables.

Le Régime commercial Franco-Suisse

Paris, 17 janvier.

Contrairement à ce qu'on avait annoncé,
on n'a pas encore reçu au quai d'Orsay la
réponse du gouvernement Suisse sur le sujet
des négociations engagées pour l'établisse-
ment du nouveau régime commercial entre
les deux pays. On attend cette réponse im-
mensement et on espère toujours arriver à
un accord.

Paris, 17 janvier.

Le Temps a reçu la dépêche suivante :

Berne, 17 janvier.

En présence des nouvelles contradictoires
qui circulent au sujet des relations commer-
ciales futures entre la Suisse et la France,
je crois devoir vous informer, d'après des
renseignements authentiques, qu'on a l'es-
poir très fondé de ne pas arriver au 1er fé-
vrier à une rupture économique entre les
deux pays. Il est à peu près certain qu'on
se mettra d'accord pour échanger à la fin
du mois le tarif suisse le plus réduit contre
le tarif minimum français, mais cet accord
serait essentiellement temporaire, il ne cons-
tituerait aucun engagement de part et d'au-
tre et serait révoquable à tout instant.

La Suisse, qui ne considère pas l'appli-
cation du tarif minimum français comme une
compensation suffisante de son tarif réduit,
voudrait simplement donner au gouverne-
ment français, en ne l'accablant pas à
l'échéance du 1er février, un délai lui per-
mettant d'étudier plus à fond la question et
de se déterminer à saisir le Parlement fran-
çais d'un projet de loi pour le cas où l'ac-
cord définitif ne pourrait pas être obtenu
sur la base du tarif minimum.

INFORMATIONS POLITIQUES

LA POLITIQUE A SUIVRE AU DAHOMEY

Paris, 17 janvier.

L'explorateur Ch. Sollier, interviewé au
sujet de la prochaine interpellation de M.
Hervieu sur le Dahomey, estime qu'il est
nécessaire que le gouvernement s'explique
une fois pour toutes sur la situation de
notre protectorat au Dahomey, car il est inad-
missible que la France puisse être bravée
impunément par le roi Behanzin. Il est
inadmissible que nous restions plus long-
temps sans prendre des mesures néces-
saires, quelles qu'elles soient, pour faire
respecter notre drapeau et sauvegarder les
intérêts et la vie de nos compatriotes.

M. Ch. Sollier exprime l'avis que nous
devons faire une expédition militaire, si
cela est nécessaire ; mais il croit qu'il serait
mieux de faire au Dahomey de la politique
de protectorat en nous efforçant de substi-
tuer à l'influence de Behanzin une autre
influence locale, c'est-à-dire d'avoir un
homme à nous.

AU MAROC

Tanger, 17 janvier.

La situation paraît s'améliorer à Tanger.
Le représentant du sultan a déclaré aux dé-
légués des révoltés que le pacha resterait
étranger à l'administration jusqu'à ce qu'un
décret définitif ait été pris à son égard.

Il est absolument inexact que la France
ait réclamé le droit d'intervenir seule entre
les Kabyles révoltés et le gouvernement du
Maroc.

DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Paris, 17 janvier.

Le Thibet, courrier de la côte occidentale
d'Afrique, est arrivé hier à Oran. Il a été
admis aussitôt en libre pratique, aucune
maladie contagieuse ne régnant à bord.

Le Thibet rapatrié une partie de l'équi-
page, trente hommes, de l'Albatros, aviso
stationnaire qui échoua sur la côte de Ba-
tan. A ce propos, les marins protestent
contre l'hydrographie incomplète de la côte
africaine.

Tout le monde est convaincu à Libreville,
même les dévants, que M. de Brazza
marche vers le lac Tchad. L'importance de
son expédition le prouverait.

A Sierra-Léone, la commission de déli-
mitation franco-arglaise, est partie pour
l'intérieur, dans de bonnes conditions. Les
membres de la mission étaient en excellente
santé.

Au Dahomey, le roi Behanzin continue
ses razzias ; dernièrement il a enlevé des
indigènes dans le voisinage du Grand-Popo
et brûlé un village. Le résident français et
le commandant militaire à Porto-Novo s'y
sont rendus tout de suite sur le Talisman,
avec une cinquantaine de soldats.

Lire à la deuxième page, la suite de
notre nouveau feuilleton

MICHEL STROGOFF

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Paris, 17 janvier.

Le Pape et le Roi d'Italie

Le correspondant de la Paix à Rome main-
tient ses récentes informations au sujet des
prochaines négociations entre le Quirinal et
le Vatican, et il ajoute :

« Le roi Humbert estime qu'il est de l'in-
térêt de l'Italie de conclure avec l'Eglise une
paix définitive, et il est résolu à obtenir cette
paix avec le souci de l'unité de la patrie.
Les journaux indirects qui ont eu lieu
permettent d'affirmer que les négociations
effectives sont susceptibles d'aboutir. »

Un Complot contre le Sultan

Suivant une dépêche particulière de Con-
stantinople, on vient de découvrir un com-
plot contre le sultan. Plus de trois cents per-
sonnes ont été arrêtées.

Le Complot bulgare

L'Éclair publie une lettre de Belgrade
dont voici le passage concernant une conspi-
ration qui avait pour but l'empoisonne-
ment du prince Ferdinand et un attentat
contre M. Stambouloff :

« Je vous confirme les renseignements
contenus dans ma récente dépêche au sujet
d'une conspiration contre M. Stambouloff et
d'une tentative d'empoisonnement du prince
Ferdinand. Le cuisinier coupable de la ten-
tative d'empoisonnement est resté prisonnier
au palais jusqu'à 9 heures du soir. Il fut
alors transféré à la prison centrale et soumis
immédiatement à un interrogatoire. »

« Quant à la conspiration contre M. Stam-
bouloff, elle devait éclater pendant un bal
donné à l'occasion des fêtes du Jour de l'An.
« Ce complot a été découvert sur la dé-
nonciation d'un officier. »

Les Socialistes polonais

Vienne, 17 janvier.

On mande de Varsovie au Fremdenblatt
que la police ayant pénétré dans une réu-
nion secrète tenue par les socialistes, une
bagarre a éclaté entre les représentants de
l'autorité et les assistants.

Au cours de la lutte, deux personnes ont
été tuées et quinze arrestations ont été opé-
rées. Les autres socialistes ont pu s'enfuir.

MENUS FAITS

Paris, 17 janvier.

Le président de la République a offert
aujourd'hui une chasse à quelques hauts
fonctionnaires, magistrats, etc.

Signations notamment parmi les invités
MM. Dauriac, directeur général des forêts,
Denol, directeur de l'imprimerie nationale,
Loubens, Denis et Bernard, conseillers à la
cour de cassation ; Léon Bonnat, membre
de l'Institut, et le docteur Lamelongue,
chirurgien des hôpitaux.

Le commandant Pistor, de la maison mili-
taire du président de la République, recevait
les invités au nom de M. Carnot.

La santé de l'impératrice de Russie
continue à ne pas être satisfaisante. Les
suites de son attaque d'influenza n'ont pas
encore disparu et ont développé la nervosité
de la souveraine dans des proportions an-
ormales. En raison de cette situation, le
voyage du grand-duc héritier dans les provin-
ces où règne la disette a été retardé.

Nous sommes en mesure de rassurer
les nombreux amis de M. Victorien Sardou.
L'auteur de Nos Intimes va aujourd'hui
beaucoup mieux. Il a pu descendre hier
pour la première fois dans son cabinet de
travail, et son complet rétablissement n'est
plus l'affaire que de quelques jours de
repos.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
17 Janvier (63)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

LXIII

Chipola, en attendant le magot retour
de Londres, avait fait, lui, royalement
les choses.

D'abord, il avait partagé avec Pepino
— se disant exactement comme Sora que,
si ledit Pepino était de moitié dans l'affaire,
c'était seulement par rapport à
l'argent comptant touché immédiatement.

Quant à ce qui devait arriver plus
tard, c'était autre chose, et personne que
Chipola n'avait rien à y voir et à y pré-
tendre.

Puis, notre héros se laissa, moitié bon
gré, moitié mal gré, extorquer une cin-
quantaine de louis par sa bien-aimée,
qui faisait volontiers la revue de ses po-
ches les jours où il revenait d'expédi-
tion.

Le reste fut gaspillé bêtement, folle-
ment, comme Chipola savait si bien le
faire quand il avait de l'argent plein ses

poches — et la huitaine écoulée, le mar-
chand de statuettes n'avait plus un sou
vaillant des cinq mille francs que lui
avait donnés Angelo.

Ce fut une occasion pour aller sonner
à la porte de l'entresol du numéro 18 du
quai de la Guillotière.

Lucia lui ouvrit.

— Tiens, c'est vous !

— C'est moi. Angelo est-il ici ?

— Non. Il est sorti. Il sort presque
toute la journée.

— Quand rentrera-t-il ?

— Il n'a pas d'heure. Peut-être dans
un moment, peut-être au milieu de la nuit.

— Et ses repas ?

— Il ne mange jamais avec moi.

— Alors quand le voyez-vous ?

— Quand il veut.

— Et vous l'attendez tout le temps ?

— Je ne l'attends jamais, mais je
n'aime pas sortir.

— Drôle de fille, pensait Chipola ;
elle n'a pas changé !... C'est comme ça
qu'il ne faudrait une maîtresse... Elle
n'est pas gênante au moins, celle-là...
Et revenant à son sujet.

— Alors, comment faire pour rencon-
trer Angelo ?

— Dites-moi ce que vous lui voulez...
je lui ferai la commission.

— Je veux... je veux savoir si mon
argent est arrivé de Londres.

— C'est moi qui reçois toutes les
lettres... Et cet argent, ça en fait-il beau-
coup ?

— Je pense bien ! Ça va dans les
soixante mille pour nous deux.

— Oh bien ! sûrement je puis vous

dire que la poste n'a pas envoyé un pa-
quet comme ça.

— C'est étonnant.

— Pourquoi ?

— Parce que je n'ai déjà plus le sou.

— Vous avez donc de l'argent ?

— Vous ne savez donc pas ?... Angelo
m'avait remis une petite somme... à
compte.

— Oh ! non, mon pauvre Chipola, je
ne connais pas les affaires d'Angelo. Il
me dit quelquefois « J'ai fait une bonne
affaire » ou bien « J'ai manqué un coup »,
— mais jamais il ne m'en raconte plus
long... et puis, ça m'est bien égal... je ne
suis pas curieuse.

— Eh bien, moi, je serais curieuse de
savoir quand notre agent arrivera.

— Je ferai la commission à Angelo
et, quand vous repasserez, je vous don-
nerai réponse.

— Eh bien, à demain.

Et se ravissant :

— Vous n'auriez pas un billet de cent
francs... pour ajouter à l'acompte ?

— Eh ! mon pauvre garçon, je n'ai ja-
mais le sou... C'est Angelo qui a la
bourse.

Et Chipola s'en alla assez désorienté,
la bourse vide, le ventre creux et se di-
sant qu'il avait peut-être eu tort de ne
pas garder quelques louis en attendant
l'arrivée des galions anglais qui sem-
blaient éprouver un peu de retard.

Cette scène se reproduisit deux ou
trois fois. Pendant ce temps, le krach
avait éclaté, la rupture que l'on sait
s'était faite entre le banquier Martel-
Chauvey et sa maîtresse Mary Percy, —

tout marchait à grand pas vers un dé-
nouement de l'aventure, — on plûtôt
vers une fuite des principaux acteurs.

Chipola n'avait pas encore réussi à
mettre la main sur son argent.

Une fois ou deux, il était parvenu à
rejoindre Angelo. Celui-ci lui répondait
invariablement :

— Je n'ai rien reçu encore.

Quand alors Chipola était misère,
Sora lui donnait assez facilement une
pièce de vingt francs — à compte — mais
sa générosité n'allait pas plus loin et
l'associé du baron restait besogneux
comme devant — pendant qu'à bas bruit
notre aventurier faisait ses préparatifs
de départ.

Les derniers jours Chipola ennuyait
tellement Lucia par ses plaintes, ses ré-
clamations et ses colères qu'elle n'aurait
plus la porte quand il se pendait carillon-
nant à la sonnette et qu'elle le recon-
naissait par le judas grillé.

Casse le cordon, si tu veux... je ne
branche pas.

Et, en effet, au bout d'un moment, le
portier, ouvrant sa loge, intervenait au-
toritairement :

— Eh ! l'homme, avez-vous bientôt
fini de faire tout ce potin ?

— Mais je veux parler à ces gens-
là.

— Vous voyez bien qu'ils n'y sont
pas.

— Si, ils y sont, mais ils ne veulent
pas m'ouvrir.

— Eh bien, c'est comme s'ils n'y
étaient pas. — Allez ! oust ! débarrassez
l'allée ou je vais chercher les urbains.

Et comme Chipola redoutait par des-

sus tout d'avoir affaire à ces gens-là,
Chipola s'en allait en proférant dans sa
langue maternelle d'abominables in-
jures.

Cela dura près d'une quinzaine de
jours.

Or, un matin, Chipola tuait le ver
dans un caboulot du cours Lafayette,
lorsqu'on se mit, par hasard, à parler de
ce qui se passait en ville. Tout d'abord,
il fut question de ce krach qui affolait
une partie de la population — la partie
qui avait de l'argent, — et qui haïssait
l'autre — celle qui n'avait pas le sou —
dans le plus grand calme.

De là, la causerie s'égarait sur les faits
qui avaient précédé cet effondrement, et
un de ces messieurs en vint au vol, au
fameux vol de l'hôtel Martel-Chauvey.

Il était bien informé, celui-là ; il lisait
sans doute avec soin les journaux de la
localité, et, d'ailleurs, il était écouté par
l'assistance avec un respect tout particu-
lier.

— On dit que c'est ce vol qui a été la
première cause du krach. La maison
Martel-Chauvey a sauté, ça a fait sauter
le Lyon-Loire à qui il n'a pas pu payer
les trois millions qu'on lui avait volés.

vant rien en obtenir, s'arrange de façon à lui faire manquer un mariage par ses calomnies.

Le Confit

La guerre fut alors déclarée entre les deux cercles. M. Pagis, évêque de Verdun, fut invité par les membres du nouveau cercle à venir leur faire entendre la bonne parole.

Le Père Fabre, l'apprenant, alla trouver M. Pagis et obtint de lui qu'il viendrait d'abord au Ravignan.

C'est alors qu'on se mit en quête de remplacer l'évêque de Verdun et qu'on eut recours à l'orateur catholique de la Chambre des députés.

M. de Mun répondit qu'il avait déjà été pressenti par le Père Fabre. Mais on lui prouva que le cercle des jésuites était en décadence, et il promit de venir au cercle de M. Guilbert.

Les jésuites, furieux d'apprendre le tour que leur avaient joué leurs adversaires, ne se déclarèrent point vaincus. Ils répandirent le bruit que le gouvernement serait disposé à s'emouvoir si l'archevêque présidait une réunion où le leader du socialisme catholique prendrait la parole.

Sans doute l'archevêque prit peur puisqu'il fit paraître dans l'Aquitaine la note dont nous avons parlé.

Personne ne s'étonnera si nous pensons pouvoir déclarer que M. de Mun se trouve tout soit peu fêlé. Les membres du cercle l'ont fêlé, parait-il, de se venger du pauvre archevêque et surtout des jésuites.

C'est égal, il nous semble que voilà une fameuse pierre de plus apportée à l'édifice de l'union catholique !

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — Les verriers. — La chambre syndicale des verriers à bouteille, de Givors, accuse réception à la chambre syndicale des verriers à bouteille, de Carnoux, de la somme de 100 fr. envoyée à titre de secours pour les victimes nécessiteuses de la récente grève.

LOIRE

Roanne. — Accident de chasse. — Hier matin, vers huit heures, le nommé Gras, âgé de 20 ans, domestique chez M. Denis, au lieu dit « Tord-Boyaux », chassait le corbeau.

Pour cette chasse, Gras avait trop chargé son fusil; au premier coup de feu, le canon a éclaté, et Gras a eu le pouce de la main gauche complètement enlevé. Il a été conduit aussitôt à Roanne, où il a reçu les soins du docteur Auboyer, à la pharmacie Albertin, place St-Etienne.

Rive-de-Gier. — Condamnation. — Le tribunal de police correctionnel de Saint-Etienne a, dans son audience d'hier, condamné la nommée Joséphine Rouffier, à 3 mois de prison pour vol à Rive-de-Gier au préjudice de la femme Pitault.

Cercle républicain. — Aujourd'hui, à 2 heures du soir, a eu lieu au Cercle républicain le renouvellement de six membres sortants. Quarante-trois votants étaient présents. Les six membres sortants ont été réélus à une forte majorité.

Marché aux porcs. — Aujourd'hui, 340 porcs ont été amenés sur notre marché, 30 invendus, il en a été vendu 140 pour la ville et 200 pour la campagne ont été vendus de 90 à 94 francs les 100 kilogs.

Tartaras. — Collecte. — Les ouvriers mineurs du puits Nozange, appartenant à la Compagnie des mines de Tartaras, ont fait une collecte au profit des familles des victimes du puits de la Manufacture; elle a produit la somme de sept francs cinquante.

DROME

Valence. — Caisse d'épargne. — Dans les séances de dimanche, lundi et jeudi dernier, la caisse d'épargne de Valence a reçu de 486 déposants, la somme de 101,222 fr. 85. Elle a remboursé à 97 déposants 33,734 fr. 92. Administrateur de service : M. Chirol.

Fermeture de la chasse. — La chasse pour le département de la Drôme sera fermée le 31 janvier à la chute du jour.

Nomination. — M. Montagnon, substitut près le tribunal de Valence, est nommé procureur de la République à Pithiviers (Loiret). Depuis plusieurs années, M. Montagnon remplit, avec distinction, les fonctions de substitut dans notre ville, où il avait su s'attirer des sympathies générales.

Prévoynants de l'avenir (423e Section). — L'assemblée générale annuelle de la 423e section aura lieu le dimanche 24 janvier, à deux heures de l'après-midi, au Foyer du Théâtre.

Cette réunion, dans laquelle il sera donné lecture des rapports généraux sur la marche de la société et procédé à l'élection du bureau et d'un conseil de surveillance, est la seule obligatoire de l'année.

Il est recommandé aux sociétaires de faire leur possible pour être présents et porteurs de leurs livrets de versement ou, à défaut, de la carte rouge.

Les absents seront passibles d'une amende de un franc, à moins, toutefois qu'ils ne se soient fait excuser par lettre ou carte postale.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Banquet des anciens élèves du Lycée. — C'est le samedi 31 janvier, à 7 heures du soir, grand hôtel Garnier, qu'aura lieu le banquet annuel des anciens élèves du Lycée de Puy.

Arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Brioude, la police de notre ville a mis en état d'arrestation le nommé Léonce-Louis de Parfouru, inculpé d'escroquerie et de flouterie d'aliments.

Chadron. — Suicide. — Le nommé Antoine Charruel, âgé de 27 ans, cultivateur au Crozet, commune de Chadron, a été trouvé pendu dans sa grange, jeudi dernier, vers les onze heures du soir; la mort remontait à plusieurs heures. Ce dernier, depuis quelque temps, était d'une humeur sombre et avait manifesté l'intention de se donner la mort; déjà en septembre dernier il avait tenté de se suicider, on était arrivé juste à temps pour lui couper la corde qu'il s'était passée au cou.

Allègre. — Vol. — La nommée M. B..., âgée de 19 ans, prise en flagrant délit de vol d'une somme de 280 francs, au préjudice d'un voyageur de commerce, a été arrêtée et dirigée sur la maison d'arrêt du Puy.

LE SABRE-REVOLVER

On nous écrit de Firminy :

L'armement de la cavalerie, déjà si complet, par la nouvelle carabine chargeur, pourrait bien être encore perfectionné par le sabre revolver que vient d'inventer un ouvrier domicilié à Firminy.

Cette arme serait redoutable dans la charge de la cavalerie car, avec elle, les cavaliers pourraient prévenir leurs adversaires à cinquante mètres, au moins, par plusieurs coups de feu, tout en présentant le coup poigné.

Le montage et le démontage du sabre-revolver est facile, aussi, espère-t-on, ici, que le gouvernement fera examiner, cette arme, dans un bref délai, par le comité d'artillerie siégeant à Saint-Thomas-d'Acquin.

Le sabre-revolver pourrait, d'ailleurs, être mis dans les mains de nos officiers d'infanterie, pour qui il constituerait une double arme.

Le calibre du revolver est de huit millimètres pour la cavalerie et de sept pour l'infanterie. La force de pénétration de la balle, en melchior, est, à cinq mètres, de cinq centimètres dans une planche de bois de sapin. La cartouche est de trois centimètres et demi.

Malgré l'addition du revolver, le poids de la nouvelle arme n'est pas supérieur à celui du sabre ordinaire.

Une des principales maisons de commerce de Saint-Etienne se livre actuellement à la fabrication du sabre-revolver qui pourra ainsi être livré sous peu au commerce, à moins que le gouvernement ne s'en rende possesseur.

LES ESPIONS DE SAINT-ÉTIENNE

devant la Cour d'Appel de Lyon

C'est aujourd'hui lundi que vient devant la quatrième chambre de la cour d'appel l'affaire des espions de Saint-Etienne, qui, il y a un mois à peine, a vivement ému l'opinion publique.

Rappelons sommairement les faits, sur lesquels l'Echo de Lyon a donné des détails complets.

« Sir Samuel John Cooper, esquire » était descendu le 11 novembre dernier à l'hôtel des Arts, à Saint-Etienne. Il passait dans cette ville pour s'occuper de commissions et, tout en menant la haute vie, s'attachait à recueillir des renseignements sur la manufacture nationale d'armes, à connaître quels étaient les fusils en cours de fabrication.

Le 15 novembre, il accosta un ouvrier de la « manu » nommé Chazé, l'emmena au café Pellegrini, et l'interrogea sur les systèmes des fusils en cours de fabrication.

Une partie de billard s'engagea au cours de laquelle Cooper continua la conversation, questionnant Chazé sur le fusil russe, lui demandant un spécimen du fusil suisse et lui offrant de l'argent.

En terminant Cooper donnait à Chazé un rendez-vous pour le 17, à 7 heures 1/2, sur la place Marengo.

Chazé s'empressa de prévenir M. le colonel Percin, directeur de la manufacture; de concert avec M. le général Pierron, M. Carton, commissaire central, et M. Bénard, chef de la sûreté, un plan fut élaboré pour faire tomber Cooper entre les mains de la justice.

Le canon de fusil fut remis à Chazé, qui le donna à Cooper; par suite d'une fusille manœuvrée de la police, l'espion anglais ne put être arrêté de suite; il ne le fut que le 21, chez un de ses concitoyens, Walter Bodwell, 19, cours Victor-Hugo.

Le flagrant délit était constaté; on retrouvait, sous le lit de Bodwell, un bois de fusil que Chazé avait remis à Cooper, toujours d'après les instructions de M. Percin, auquel l'ouvrier prêtait son concours le plus dévoué.

Le tribunal correctionnel fut saisi de l'affaire et prononça les condamnations suivantes :

Cooper, 14 mois de prison et 3,000 francs d'amende ; Bodwell, deux mois de la même peine et 1,000 fr. d'amende.

C'est de ce jugement que les deux Anglais ont interjeté appel.

M. BURDEAU A SAINT-ÉTIENNE

On nous écrit de Saint-Etienne :

M. Burdeau, député de Rhône, est arrivé hier soir, à Saint-Etienne. Comme l'Echo de Lyon l'a annoncé, ses vieux amis lui ont offert un banquet au grand Cercle républicain d'émancipation.

M. Philippe Blanc, ancien adjoint, lui a souhaité la bienvenue; il a montré que les espérances fondées par les républicains stéphanois sur M. Burdeau, qui a combattu ici au Sèze-Mai, se sont réalisées. M. Burdeau a ensuite longuement tenu ses auditeurs sous le charme par un très éloquent discours d'ordre politique et patriotique.

Causeur aussi séduisant que puissant orateur, il a complété son discours dans une étincelante conversation par des considérations très élevées et très justes sur les situations respectives des puissances européennes. Il a rappelé d'intéressants souvenirs de son voyage en Allemagne en 1890. Les traits par lesquels il a caractérisé l'empereur d'Allemagne, M. de Bismarck et M. de Caprivi donnaient à ces personnages leur véritable physionomie.

Le député de la première circonscription de Lyon a été félicité vivement par ses amis.

Le soir, à deux heures et demie, M. Burdeau a présidé, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville la réunion générale de l'Union des sociétés de secours mutuels de la Loire.

Dans l'assistance, on remarquait : M. Lépine, préfet de la Loire; Crozet-Fourneyron, ancien député, conseiller général; Dupuis, Berthou, Seux, conseillers municipaux; Philippe Blanc et Noël Maze, anciens adjoints; Chavanon, président du tribunal de commerce; Levallant, trésorier payeur général; Bianconi, inspecteur d'académie; le proviseur du lycée et des professeurs; les inspecteurs primaires et de nombreux instituteurs et institutrices; M. Barralon, président de l'Alliance républicaine; Bondine, inspecteur du travail; M. le pasteur Dupont; M. Boquel, agent voyer en chef; M. Brunton, ingénieur en chef des aciéries Holtzer; Voylier, conseiller général, etc.

M. Avignon, l'excellent président de l'Union des sociétés de secours mutuels, s'est félicité de la nomination de M. Burdeau à la présidence de la Ligue française de la Mutualité, en remplacement de M. le sénateur Hippolyte Maze. Il a vivement remercié au nom des mutualistes foréziens. Puis, M. Joly, secrétaire général de l'Union, a lu un rapport très détaillé sur la situation.

M. Burdeau a fait ensuite une conférence comnie à chaque instant de vifs applaudissements.

Je suis heureux, dit-il, que ce soit à Saint-Etienne que j'exerce pour la première fois mes fonctions de président de la Ligue de Mutualité.

La mutualité est une plante qui fleurit tout naturellement sur notre sol. L'exemple que vous donnez en vous fédérant, tout en laissant à chaque société son existence indépendante, se propagera je l'espère.

Après avoir constaté que la mutualité française traverse en ce moment une période de crise, le député du Rhône examine les causes de cette crise.

Nos sociétés de secours mutuels ont vécu, en quelque sorte, d'instinct et de routine. Elles connaissent mal les obligations auxquelles elles doivent faire face et leurs ressources sont vite épuisées. Mais, dira-t-on, les sociétés, qu'un nombre trop restreint d'adhérents empêche de se développer, n'ont qu'à se fondre dans une unique et vaste organisation. C'est facile à dire, difficile à faire. Avec la fusion il y a un seul fauteuil pour plusieurs présidents. Mais il existe des raisons plus dignes qu'il s'opposent à cette fusion. Dans le nord, où les mutualistes sont nombreux, il est de règle que chaque société ne réunisse pas plus de 140 membres. C'est qu'alors la société n'est plus fraternelle, ce ne sont que les sociétés d'assurance.

On met en commun des cotisations et non des courtes. Et puis, le contrôle de la gestion des fonds est rendu singulièrement difficile.

Quelle est donc la solution? Elle réside dans le système que vous avez adopté et dont vous pouvez déjà apprécier les bienfaits résultats. Il faut traiter les sociétés de secours mutuels comme les individus qui composent chacune d'elles. Fédérez-vous, mais e s'ervez votre autonomie.

M. Burdeau félicite les mutualistes du culte dont ils entourent leurs morts qui ont des funérailles si solitaires si sans honneur. Il aborde ensuite la question des retraites. Il ne faut pas, dit-il, que personne, si indigne soit-il, ait une vieillesse misérable et délaissée. Comment est-il possible de supporter que les travailleurs, prévoyants et économes, qui ont travaillé au progrès de la civilisation et à l'accroissement de la

richesse nationale, meurent sans secours. Il faut un remède. Où le trouver?

Le député du Rhône examine les différents systèmes qui ont été proposés et appliqués. Il fait une critique vigoureuse de la retraite obligatoire, imposée aux ouvriers d'Allemagne, qui, suivant le mot de Bismarck, sont entre un pot de confiture et une batterie de canon. Insensés qui voulez remplacer la famille par l'Etat, comme si l'Etat n'était autre chose que l'association des familles!

En France, les ouvriers veulent rester indépendants et dignes. Nous n'entrerons pas dans cette voie.

M. Burdeau déclare que la solution est contenue dans l'idée qui a présidé au projet de M. Constans. Ce projet est mal conçu. Il ne peut être adopté tel quel. Mais l'idée est bonne. Là est le salut.

M. Burdeau raconte comment le projet a pris naissance. C'était le 1er mai 1890, dans le cabinet de M. Constans qui se trouvait avec deux députés, M. Reinach et l'Orateur. Les dépêches annonçaient que l'émotion avait été toute de surprise.

C'est très bien, dit-il, M. Burdeau, le sauvegarder l'ordre. Mais c'est insuffisant. « Les travailleurs républicains et sages accorderont d'autres délais au Parlement pour le vote des réformes ouvrières. Mais ce qu'ils ne supporteront pas plus longtemps, c'est que les vieillards, après toute une vie de labeur et d'honnêteté, meurent dans le dénuement lorsqu'ils sont au bout de leurs efforts.

Il put leur venir en aide au plus tôt. Nous ne pouvons adopter le principe posé par l'Allemagne. Il faut au génie français une autre solution que cette conception barbare qui tueait l'esprit de prévoyance et le libre effort.

Que l'ouvrier économise pour sa vieillesse et l'Etat lui viendra en aide par une subvention calculée sur la durée et la continuité de ses efforts.

« Disons au travailleur : « Aide-toi, la République t'aidera! » Telle est, selon moi, la vraie formule. Le lendemain, le ministre me demanda un exposé de mon système et quelque temps après il soumettait son projet au Parlement. J'estime que mon idée a fait son chemin, mais par une mauvaise volonté, l'esprit de la loi M. Constans mais sans sa teneur. Il faut que l'idée soit reprise dans le plus bref délai et qu'on assure aux travailleurs qui ont travaillé sur leur salaire une vieillesse tranquille, indépendante et digne.

Si, de la sorte, l'Etat est obligé de donner une subvention de 200 millions, ne dites pas alors que le budget est obéré, dites que les travailleurs français auront un capital de 4 à 8 milliards. Nous aurons rendu l'ouvrier propriétaire, nous aurons fait pour lui ce que la Révolution française a fait pour le paysan. Nous aurons continué l'œuvre accomplie de la Révolution! (Triple salve d'applaudissements.)

L'émiment conférencier est remercié avec chaleur par l'assistance, et l'on se rend au punch donné en son honneur, chez M. Avignon, président de l'Union des sociétés de secours mutuels.

CLASSEMENT

des Instituteurs et des Institutrices

DU RHONE

INSTITUTEURS

68 Flavien Ardiel, Saint-Jean-de-Toulous; 69 Michel Jay, Saint-Jean-de-Vignes; 70 François Chambaz, Bans; 71 Jean-Baptiste Momy, Saint-Pierre-la-Palud; 72 Jules Robert, Theizé; 73 Antoine Desplagne, Pöllionnay; 74 Jacques Pouly, Meaux; 75 Jean Perréal, chemin Grandes-Terres; 76 Olympe Jacques, Rochetaillée; 77 Jean Caille, Saint-Didier-sur-Rivière; 78 Johnny Fougère, suppléant départemental; 79 Claude Pontille, Sourcieux; 80 Antoine Favre, Saint-Cyr-aux-Monts-d'Or; 81 Pierre Thivillier, Glay; 82 Jean-Claude Michaud, Bibost; 83 Jean Jouy, Messimy; 84 Pierre Berronjon, Saint-Etienne-Oullivres; 85 François Varnal, Chazé; 86 Damas Paillet, Lera; 87 Jean Juguel, Couzon; 88 Antoine Flacher, Collonges; 89 Jean Coffy, la Tour-de-Salvagny; 90 Eugène Anjou, Le Châter; 91 Jean Baton, Neuville; 92 Antoine Durand, La Chassagne; 93 Joseph Allibert, Cogny.

94 Louis Ballardras, Jullié; 95 Honoré Simon, Bagnols; 96 Denis Lavenir, Fleurioux-sur-Arbrèsse; 97 Pierre Verchère, Blacé; 98 Jules Fayard, Grézieux-la-Varenne; 99 Jean-Baptiste Marchand, Chirobles; 100 Joseph Derigor, Cours; 101 Claudius Sivoys, Odenas; 102 Léon Vert, Givors; 103 Marie-Etienne Perrel, Grigny; 104 André Cortay, Sainte-Foy-les-Lyon; 105 Jean Milliez, Longes; 106 Etienne Bidon, Saint-Gilles-les-Ollivres; 107 Antoine Blanc, Morané; 108 Louis Chatagnier, Rivière; 109 Charles Giroux, Amplepuis; 110 Alphonse Vey, Chaponost; 111 François Foury, Orléans; 112 Honoré Jolivet, Brusseux; 113 Pierre Rata, Arbrissonnas; 114 Claude Mahnet, l'Arbrèsse; 115 Marie-Jeanne Sangoir, Joux.

116 Constant Ponsard, Poleymieux; 117 Alexis Gauthier, Quincieux; 118 Louis Hosatte, Pouilly-le-Monial; 119 Jean Maillet, Oullins; 120 Ernest Bonnard, Charbonnières; 121 Jean-Marie Savoye, Charentay;

122 Jean Pallatin, Laville; 123 Claude Jacquet, Le Breuil; 124 Claude Durour, Lacaens; 125 François Gonon, Pierre-Bénite; 126 Ferdinand Viallet, Tarare; 127 Louis Dietemann, Vaux-Renard; 128 François Duperray, St-Marcel-l'Éclairé; 129 Abel Pons, Villeurbanne; 130 Georges Muel, Chasselay; 131 Joseph Coupat, Ecullay; 132 Hector Rousselot, Jarniois; 133 Alexandre Hanus, route de l'Ordre; 134 Nicolas Soumierre, Thurins; 135 Eugène Marchand, Vernaison; 136 Edmond Marchand, Bessenay; 137 Edouard Idoux, Givors; 138 Antoine Lattue, Vaux; 139 Henri Genevrier, Clavelles; 140 Albert Dejeux, avenue de Saxe. (A suivre).

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 17 janvier, 4 heures soir : Hauteur du baromètre : 755. — Température : + 7°. — Direction du vent : Sud-Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : + 8°. — Minimum de température dans les 24 heures : - 3°.

Situation générale. — La dépression s'est creusée à l'ouest des Îles Britanniques et la baisse barométrique a été très rapide sur les côtes occidentales. Le baromètre se relève au contraire très rapidement dans le reste de l'Europe. Le vent est violent et la mer grosse à l'entrée de la Manche et sur nos côtes ouest.

La température se relève et le temps est généralement nuageux et pluvieux.

Dernière heure. — Le centre de la dépression persiste à l'ouest de la France et le baromètre baisse de deux millimètres à Biarritz, un à Paris. Il se relève de quatre millimètres à Brest. Pression : 763 à Nice, 765 à Biarritz.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps nuageux et pluvieux; température en hausse.

Le dégel a commencé hier, à quatre heures du matin. Les arbres de nos promenades publiques ont déposé, goutte à goutte, la carapace de givre qui moultait leurs branches et les faisait plier. Les toits, peu à peu, ont fait glisser leur manteau de neige et dans la rue la boue a fait rage.

On annonce une crue du Rhône, mais on croit qu'elle sera peu importante.

Le 31 janvier courant, dernier jour valable pour appliquer le tarif douanier, actuellement en vigueur, étant un dimanche, les bureaux de douanes resteront ouverts, ledit jour, pendant toute la durée des heures habituelles, pour recevoir et enregistrer les déclarations en détail relatives aux marchandises déjà arrivées et pouvant être présentées au service.

A Lyon, les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de la douane sont : 9 heures du matin et 5 heures du soir.

LA « J.-S. BACH »

à la Salle Philharmonique

La Jean-Sébastien Bach avait tenu à justifier son titre en consacrant une séance exclusivement au maître de la fugue. Malgré le programme quelque peu austère de la soirée, une nombreuse assistance avait répondu à l'invitation des organisateurs. J.-S. Bach, en effet, n'est pas accessible à toutes les intelligences, son génie n'est pas de ceux qui s'imposent au premier auditeur; et même de son vivant (1685-1750), le grand compositeur ne recueillit pas la gloire qui est attachée à son nom. Ce qu'il y a d'admirable pourtant dans toutes ses œuvres c'est que d'un thème souvent ardu, Bach tire des développements d'une puissante originalité et d'une inspiration très élevée.

Deux concertos en ré mineur, l'un pour piano et quatre, l'autre pour deux violons et piano représentaient la partie symphonique de l'œuvre de Bach. Dans le premier, M. Convert a fait valoir son jeu très personnel et son mécanisme perfectionné; il était remarquablement secondé par MM. Rinnocini, Antonio et Pio Bedetti et Vanel. Il a ensuite interprété avec toute sa science musicale deux fugues, extraites de la collection des œuvres complètes pour clavier.

M. Rinnocini a soulevé les applaudissements unanimes de la salle par l'exécution magistrale d'un anlant et d'une fugue en sol mineur, d'une difficulté hors ligne.

C'était, à l'occasion de ce concert, la première audition en public, à Lyon, du grand piano pédalier de la maison Pleyel. M. Convert en a tiré tout le parti qu'un maître de sa force peut en tirer. Mais ce n'est pas bien l'utilité de cet instrument pour remplacer le piano; le piano-pédalier est utilisé pour étudier l'orgue. La force considérable qu'il faut déployer pour se servir des pédales donne un son dur et sec au détriment de la vibration, et la note tenue ne produit pas précisément l'effet qu'elle produirait sur l'orgue; je ne crois pas que c'est là le résultat à chercher quand on interprète du Bach.

Cette objection ne détruit en rien le succès qu'a obtenu, hier, la J.-S. Bach, et il faut lui savoir gré, au nom de tous les amateurs de bonne musique, de populariser des œuvres qu'il est rarement donné d'entendre.

S. M<sup>me</sup> Louvier, présidente du comité des dames.

Le testament de M<sup>me</sup> de Cuzieu : On sait que M<sup>me</sup> de Cuzieu avait, dans un second testament trouvé dans sa maison de campagne, sous une cloche à meion, institué pour ses légataires ses parents paternels et maternels (de Cuzieu et Fougère).

Un procès fut engagé entre les héritiers. Il s'agissait de savoir si tous les parents des deux lignes jusqu'au 12<sup>e</sup> degré devaient hériter, ou si seuls les parents dans l'ordre légal étaient appelés au bénéfice du legs.

Le tribunal avait rendu un jugement déclarant héritiers tous les parents jusqu'au 12<sup>e</sup> degré; mais, par un arrêt rendu hier, la cour a désigné pour seuls héritiers les parents dans l'ordre légal.

Société protectrice de l'enfance de Lyon : La vente de charité de la Société protectrice de l'enfance de Lyon aura lieu les mercredi 3 et jeudi 4 février, de 2 à 10 heures du soir, dans les salons de l'hôtel Collet.

La Société fait appel aux personnes généreuses qui s'intéressent à son œuvre philanthropique et les prie de vouloir bien faire parvenir des lots ou des dons aux adresses suivantes :

M<sup>me</sup> Louvier, présidente du comité des dames.

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON

18 Janvier

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOURTK

PREMIÈRE PARTIE

Et, là-dessus, les deux correspondants se séparèrent, assez contents, en somme, de savoir que l'un n'avait pas distancé l'autre. En effet, ils étaient à deux de jeu.

En ce moment, les portes des salles contiguës au grand salon furent ouvertes. Là se dressaient plusieurs vastes tables merveilleusement servies et chargées à profusion de porcelaines précieuses et de vaisselle d'or.

Sur la table centrale, réservée aux princes, aux princesses et aux membres du corps diplomatique, étincelait un surplis d'un prix inestimable, venu des fabriques de Londres, et autour de ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie mitonné, sous le feu des lustres, les mille pièces du plus admirable service qui fut jamais sorti des manufactures de Sévres.

Les invités du Palais-Neuf commen-

çèrent alors à se diriger vers les salles du souper.

A cet instant, le général Kissoff, qui venait de rentrer, s'approcha rapidement de l'officier des chasseurs de la garde.

— Eh bien? lui demanda vivement celui-ci, ainsi qu'il avait fait la première fois.

— Les télégrammes ne passent plus Tomsik, sire.

— Un courrier à l'instant !

L'officier quitta le grand salon et entra dans une vaste pièce y attenant. C'était un cabinet de travail, très simplement meublé en vieux chêne, et situé à l'angle du Palais-Neuf. Quelques tableaux, entre autres plusieurs toiles signées d'Horace Vernet, étaient suspendus au mur.

L'officier ouvrit vivement la fenêtre, comme si l'oxigène eût manqué à ses poumons, et il vit respirer, sur un balcon, cet air pur que distillait une belle nuit de juillet.

Sous ses yeux, baignée par les rayons lunaires, s'arrondissait une enceinte fortifiée, dans laquelle s'élevaient deux cathédrales, trois palais et un arsenal. Autour de cette enceinte se dessinaient trois villes distinctes, Kitai-Gorod, Beloi-Gorod, Zemlianoi-Gorod, immenses quartiers européens, tartares ou chinois, qui dominaient les tours, les clochers, les minarets, les coupoles de trois cents églises, aux dômes verts, surmontés de croix d'argent. Une petite rivière, au cours sinueux, réverbérait çà et là les rayons de la lune. Tout cet ensemble formait une curieuse mosaïque de maisons diversement colorées, qui s'enchaînaient dans un vaste cadre de dix lieues.

Cette rivière, c'était la Moskowa, cette ville, c'était Moscou, cette enceinte fortifiée, c'était le Kremlin, et l'officier des chasseurs de la garde, qui, les bras croisés, le front songeur, écoutait vaguement le bruit jeté par le Palais-Neuf sur la vieille cité moscovite, c'était le czar.

II

Russes et Tartares

Si le czar avait si inopinément quitté les salons du Palais-Neuf, au moment où la fête qu'il donnait aux autorités civiles et militaires et aux principaux notables de Moscou était dans tout son éclat, c'est que de graves événements s'accomplissaient alors au-delà des frontières de l'Oural.

On ne pouvait plus en douter, une redoutable invasion menaçait de soustraire à l'autonomie russe les provinces sibériennes.

La Russie asiatique, ou Sibérie, couvre une aire superficielle de cinq cent soixante mille lieues et compte environ deux millions d'habitants.

Elle s'étend depuis les monts Ourals, qui la séparent de la Russie d'Europe jusqu'au littoral de l'Océan Pacifique.

Au sud, c'est le Turkestan et l'empire chinois qui la délimitent suivant une frontière assez indéterminée; au nord, c'est l'Océan Glacial depuis la mer de Kara jusqu'au détroit de Behring. Elle est divisée en gouvernements ou provinces, qui sont ceux de Tobolsk, d'Yeniseisk, d'Irkoutsk, d'Omsk, de Iakoutsk; elle comprend deux districts, ceux d'Okhotsk et de Kamtschatka, et possède

Œuvre de l'Hospitalité de Nuit

La Fête de demain et les Artistes des Français

Ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu suivre nos conseils et s'assurer de leurs places pour la représentation de mardi soir 30 janvier, n'ont qu'à s'en féliciter, car son succès sera considérable.

Que les retardataires se hâtent; il reste encore au bureau des Fourneaux économiques, 2, rue du Bât-d'Argent; qu'ils n'hésitent pas à les prendre, et ils sont certains de se procurer une soirée charmante, tout en coopérant à une œuvre de bien.

Toutes les places sont numérotées, sauf celles de secondes et troisièmes galeries, dont les prix ne sont que de trois et deux francs. Nous engageons également les personnes qui voudraient se contenter de ces places à ne pas prendre leurs billets d'avance, afin de ne pas être obligés, mardi soir, à faire queue au guichet.

Pour rehausser l'éclat des fêtes exceptionnelles auxquelles l'Hospitalité de nuit le convie depuis plusieurs années, le public a adopté l'usage charmant de revêtir la tenue de soirée. Nous espérons qu'il en sera ainsi cette année, et si les personnes qui doivent occuper les loges, les fauteuils et les places numérotées soit au parquet, soit à la première galerie veulent bien se rendre, les dames en toilettes claires et coiffures, les messieurs en habit noir et cravate blanche, la salle offrira un aspect fort attrayant, qui rappellera celui du mardi, au Théâtre-Français.

Comme nous l'avions annoncé, on jouera l'Indes et la Mégère apprivoisée.

La première pièce, charmante comédie en un acte, aura pour interprètes M. J. Kerwich et C. Bellucci, M. A. Laroche, de la Comédie-Française.

La seconde, comédie en quatre actes, d'après Shakespeare qui représentait il y a quelques semaines sur la scène du Théâtre-Français, fait fureur en ce moment à Paris, ne comporte pas moins de quatorze personnages, outre une foule de seigneurs, bourgeois et bourgeois.

Les principaux rôles seront remplis par Mmes Roybet, Patry, Kerwich et MM. Coquelin aîné, Jean Coquelin et Laroche, de la Comédie-Française.

Presque toujours en scène, M. Coquelin aîné a donné au rôle de Petruccio, créé par lui, une physionomie très originale qui lui a valu le plus éclatant succès. Faut-il ajouter que les décors nouveaux destinés à cette représentation arrivent aujourd'hui.

Comme l'affluence sera considérable, nous engageons les possesseurs de loges et places numérotées à ne pas venir au dernier moment, afin d'éviter la cohue à l'entrée et le bruit de la salle, qui troublerait la représentation.

Le rideau sera levé à huit heures précises.

UN MORPHINOMANE

Une arrestation qui ne sera probablement pas maintenue a été opérée hier soir à trois heures.

Il s'agit d'un sieur Joseph Brunet, docteur-pharmacien, dont la place à Bron semblait indiquée.

Dans la soirée, M. Brunet qui avait pris une consommation à la brasserie l'œuvre, place Bellecour, mit dans sa poche en s'en allant, une tasse à café et une soucoupe.

Le patron de l'établissement prévint les gardiens de la paix et attira leur attention sur ce singulier consommateur.

Au poste du commissariat de la Bourse où il avait été amené, l'inconnu fit des réponses telles que l'on crut devoir le fouiller.

On trouva alors sur lui des cuillers, un plateau en métal blanc, une timbale et une coquille en argent.

Ces différents objets avaient été dérobés au propriétaire de l'hôtel des Archers.

En continuant la fouille, on découvrit encore un porte-monnaie neuf, puis toute une pharmacie, poudre, liquides, etc., entre autres un flacon de morphine et une seringue Pravaz.

M. X. questionna le voleur, mais ses réponses ne fournirent aucun renseignement à la justice.

On se trouve en présence — tout le fait supposer — d'un morphinomane que sa passion a rendu cleptomane.

Il en est arrivé à la folie de la persécution il a peur surtout de se voir administrer des injections de morphine. Il ajoute du reste, qu'il en prend assez lui-même.

Quant à son identité et à ses moyens d'existence, ils sont encore inconnus.

Tres bien vêtu, grand, causant bien, d'une physionomie agréable, l'hôtelier lui avait fait crédit sur sa mine, sans s'apercevoir qu'il avait affaire à un halluciné.

nous voulons bien le croire — qu'à ce métier on pouvait se faire des rentes...

Hier soir, à trois heures, un individu de 40 ans environ, assez bien mis, se présentait à la porte de M. Vanschoor, employé, 24, quai Saint-Vincent.

Il n'y avait à la maison; à cette heure-là, que la belle-mère de M. Vanschoor et une fillette de trois ans.

L'inconnu offrit en vente du papier à lettre et sur le refus de la dame, le faux mendiant demanda alors un verre de vin.

La belle-mère de Vanschoor eut la maladresse d'acquiescer à la demande du mendiant, mais l'individu ne s'arrêta pas en son chemin, il but encore un second, puis un troisième « canon ».

Ce n'est que sur la menace de la propriétaire que l'audacieux mendiant se décida à sortir.

On a appris depuis, que quelques heures plus tôt, un individu — le même probablement — avait menacé d'étrangler une dame au numéro 31 du même quai.

L'intimidation ne réussit pas encore cette fois au malandrin; non seulement il ne reçut pas l'aumône qu'il demandait d'une façon aussi cavalière, mais encore il dut prendre la fuite, pour ne pas être arrêté par les locataires que les cris de M. G... avait attirés.

Le Calendrier. — Lundi, 18 Janvier. 18e jour de l'année. Dernier quartier le 23 janvier; nouvelle lune le 29.

Soleil : lever, 7 h. 40. coucher, 4 h. 33.

La Caserne de la Part-Dieu. — Depuis quelque temps, la place de Lyon recevait des rapports lui signalant la sortie de nombreux cavaliers appartenant principalement aux régiments de cuirassiers qui, la nuit venue, franchissaient les murs de la Part-Dieu et ne reparaissent qu'à l'aube, suivant toujours le même chemin.

Le général Berge résolut de faire cesser cet état de choses et chargea le général Raynal de Tissotière d'organiser une active surveillance, afin de surprendre les coupables.

Dans la nuit de vendredi à samedi, deux bataillons appartenant au 96e et au 99e d'infanterie furent disposés autour des murs de la Part-Dieu et reliés par de nombreuses sentinelles.

Afin de ne pas donner l'exemple aux militaires, on retint au corps de garde les quelques permissionnaires qui restaient. Aussi personne dans la caserne ne se douta de la surveillance qui était exercée à l'extérieur.

A partir de onze heures jusqu'à trois heures du matin, des sentinelles aperçurent des ombres franchir le mur et sauter sur la chaussée. Aussitôt à terre, aussitôt pris; les pauvres diables, avant de savoir ce qui se passait, furent emmenés à la prison militaire du corps.

On en captura ainsi une vingtaine appartenant tous aux régiments de cuirassiers, et parmi eux plusieurs sous-officiers.

Ces jeunes gens ont été, le lendemain, punis de peines variant de 30 à 60 jours de prison. On nous assure également que des sous-officiers et brigadiers sont à la veille d'être cassés.

Les militaires privés de permission y regarderont maintenant à deux fois avant de sauter le mur.

Folie furieuse. — Les habitants de la rue des Calottes étaient mis en émoi par les cris de « Au secours ! A l'assassin ! » que poussaient les enfants de Mme Frémont, ménagère, qui habite au n° 75 de ladite rue.

Des gardiens de la paix, aussitôt prévénus, montèrent au domicile de Mme Frémont, qui était aux prises avec un individu, lequel, à l'aide d'un balai, la frappait à coups redoublés.

Les agents intervinrent et purent, non sans peine, s'emparer du forcené, un sieur T. A... garçon boulanger, rue de la Thiabouffière.

Le malheureux, en proie à un accès de folie furieuse, n'avait pu se contenir de ses actes. Il a été mis en lieu sûr en attendant son transfert dans une maison d'aliénés.

Quant à Mme Frémont, elle porte à la ceinture et sur le corps de nombreuses et douloureuses contusions.

Mort accidentelle. — M. Joseph Dubost, 47 ans, plombier, 122, route de Vienne, descendant l'avenue des Ponts, hier, à 6 heures du soir.

Arrivé à l'intersection de la rue de Marseille, il fut pris d'un malaise subit, et avant d'avoir pu se rendre dans une boutique voisine, il s'affaissa sur la chaussée.

M. Vernet fit le nécessaire et leur donna un secours de route; mais nos individus élevèrent la voix en menaçant le consul s'il ne consentait pas à leur donner la somme qu'ils fixaient eux-mêmes.

M. Vernet fit alors prévenir deux gardiens de la paix, qui arrêtaient les deux insolents.

Volours dérangés. — La nuit dernière, à onze heures et demie, Mme Guillard, habitant une maison sise dans le jardin de Fourvière, crut entendre du bruit au rez-de-chaussée de l'immeuble qu'elle habite.

Elle se leva et de la fenêtre aperçut deux individus, dont l'un caressait le chien de garde, pendant que l'autre essayait de franchir la porte d'entrée.

Mme Guillard appela son voisin, M. Rosting, jardinier du clos, mais les voleurs ayant entendu du bruit, s'enfuirent à son approche sans avoir rien volé.

Une enquête est ouverte.

Les accidents de la rue. — En rentrant au quartier, hier soir, le soldat Darmerin du 157e d'infanterie est tombé sur le quai de Vaise.

Il a pris un cordial dans une pharmacie voisine et deux camarades Pont ensuite accompagné à la caserne de Serin.

— A la même heure, M. Jean Corrompt, 51 ans, cordonnier, est tombé de sa hauteur en face le numéro 9 du quai de Vaise.

Dans sa chute, il s'est fait une profonde blessure au-dessous de l'œil gauche. Après un pansement sommaire, des gardiens de la paix l'ont reconduit à son domicile, même quai, 40.

Arrestations. — En vertu d'un mandat d'arrêt lancé par M. Chantreuil, juge d'instruction, le service de la sûreté a arrêté le sieur Charles C..., 32 ans, employé de commerce, rue des Passants.

— François V..., maçon, demeurant cours Lafayette, 106, et Félix R..., 49 ans, ont été écroués sous la prévention de vol.

Collision. — Une collision s'est produite hier soir à cinq heures et demie quai Saint-Vincent, entre le tramway à vapeur de Neuville et la voiture de place n° 124.

La violence du choc a fait perdre l'équilibre au cocher de laeure, M. Paret, 31, rue Riboud, qui dans sa chute s'est fait une blessure à la figure.

Il a reçu des soins dans une pharmacie avant de rentrer en remise.

L'argent des autres. — Mme Durand, cours Vitton, 2, avait remis à deux cousines les demoiselles Anais Sornet, 58 ans, et Anne Sornet, 63 ans, des bijoux pour une valeur de 400 francs.

Mais quand elle voulut rentrer en possession de son bien, les deux femmes avouèrent qu'elles avaient vendu les bijoux à leur profit et qu'elles en avaient dissipé le montant.

Elles ont été écrouées pour abus de confiance.

Accident du travail. — Hier matin, à onze heures, M. Assiampronner Michel, 39 ans, demeurant quai Pierre-Scize, 52, qui se trouvait sur l'échafaudage d'une maison en construction avenue des Ponts, a été pris d'un étourdissement et est tombé sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est fait une grave blessure à la tête. M. Perrin, pharmacien, a prodigué des soins à M. Assiampronner, après quoi, ce dernier a pu regagner son domicile.

Vol audacieux. — Au moment de la fermeture, hier soir, à huit heures, deux individus ont pénétré dans le magasin de M. Berthel, mercier-bonneter, quai Tilsitt, 1, et ont dérobé un paquet de gilet de chasse en laine, d'une valeur de 400 francs.

M. Berthel se mit à la poursuite des voleurs, mais ils avaient pris de l'avance et ils disparurent dans la direction de Perache.

Un fusil qui éclate. — Un cultivateur de Belleville, M. Jandard, a été hier matin, victime d'un grave accident.

Avant aperçu des grives dans un champ voisin de sa maison, il décrocha son fusil et sortit pour les tirer. Malheureusement, l'arme, chargée depuis longtemps, éclata, et un morceau de fonte broya le pouce et l'index droits de l'infortuné chasseur.

droite fracturée au-dessus de la cheville. Les os avaient perforé les chairs et l'atroce souffrance avait fait perdre connaissance au malheureux.

Angier a été anesthésié ramené chez lui où il a reçu les soins que nécessitait son état. Sur les conseils du médecin qui l'a visité, il a été, le soir même, amené à l'Hôtel-Dieu, à Lyon, la gravité de sa fracture nécessitant les soins des spécialistes.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui lundi et tous les soirs, à 8 h. 1/4, le grand succès actuel, l'Auberge des Mariniers, grande pièce nouvelle en 5 actes, et 9 tableaux, par M. Emile Moreau. Ce beau drame, que le public apprécie de plus en plus, a fait, hier dimanche, deux salles comblées. Applaudissements, bis, rappels.

Le Bureau de location est ouvert de 10 heures à 7 heures sous le porche du théâtre.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui lundi, relâche pour ce dernier spectacle général du Petit Duc. L'opéra de Lécocq sera certainement un des grands succès de la saison théâtrale, non seulement au point de vue musical mais encore comme mise en scène, avec le défilé splendide du troisième acte, les deux grands ballets réglés par Mlle Rita Puparello, les costumes spécialement confectionnés pour cet ouvrage par la maison Victor Blot de Lyon et toutes les merveilles de mise en scène dont M. Verdellat mérite la surprise aux nombreux amateurs de beaux et bons spectacles.

Le Bureau de location est ouvert de 10 heures à 7 heures sous le porche du théâtre.

L'Influenza. — On vient de trouver le véritable moyen d'enrayer et de guérir l'influenza.

Depuis longtemps déjà, les médecins avaient remarqué que cette maladie s'élevait bien moins fort à Lyon que dans les autres villes.

Une commission chargée d'en découvrir la cause reconnut que cette diminution d'influenza n'était due qu'à l'emploi fréquent que l'on fait, à Lyon, du sirop de Vial de Vaise contre les irritations. Les Lyonnais, en effet, ont un véritable culte pour ce produit qui à l'avantage d'être inoffensif et peut se donner sans crainte même aux enfants. Aussi la commission n'hésite-t-elle pas à recommander chaudement à tous ceux qui sont atteints de l'influenza.

Il suffit de prendre cinq ou six fois par jour une tasse de ce sirop de sirop de Vial de Vaise, avec un flacon de 3 francs, vous avez largement de quoi vous guérir. Essayez et vous jugerez.

Le Miel. — Le miel est connu de toute antiquité. Les sages des anciens temps le regardaient comme un remède souverain et universel. Hippocrate le recommandait dans le but de prolonger l'existence; Pythagore et Démocrite vivaient, dit-on, de pain et de miel, regardant cette alimentation comme devant infiniment prolonger la vie et entretenir l'esprit dans toute sa vigueur.

Aujourd'hui, dans la médecine moderne, il n'est pas une préparation (gargarismes, lavements, etc.) contre les irritations ou inflammations dans laquelle on ne fasse entrer du miel en plus ou moins grande quantité. Le sirop pectoral Gardin au miel des Alpes a été composé d'après les données et l'avis universel des médecins anciens et modernes; c'est pour cela qu'il est le remède le plus efficace contre toutes les affections de la gorge, des bronches et de la poitrine.

Le flacon : 2 fr. 50. — 16, rue Tupin et dans toutes les bonnes pharmacies.

La grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, n'a pas de succursale. L'ancienneté, la bonne réputation et l'immense débit de cette maison défont toute concurrence. Nouveaux et très grands rabais.

LA SANTÉ A LYON

Voici, d'après l'Hygiène Médicale, l'état sanitaire de notre ville pendant la semaine qui vient de s'écouler.

La grippe-influenza par elle-même et plus souvent par les complications qu'elle entraîne ou qu'elle aggrave, exerce la plus fâcheuse influence sur la santé publique.

Le chiffre des décès augmente en de fortes proportions cette semaine: il est de 291 au lieu de 252 la semaine précédente. Il était respectivement de 236 et de 229 pour les périodes correspondantes de 1891 et de 1890.

La mortalité hospitalière reste stationnaire : 83 au lieu de 79. Ce sont les vieillards au-dessus de 70 ans qui sont le plus frappés, 412 sur 291 décès. 17 décès chez les enfants âgés de moins d'un an.

Les maladies aiguës de l'appareil respiratoire (bronchopneumonie et pneumonie) sont très fréquentes et sont notées assez souvent comme manifestations ou complications de la grippe.

Les maladies les plus éprouvées par la constitution médicale actuelle sont les catarrhes, les phlegmes, les cardiaques et les cachectiques en général.

La diphtérie, toujours présente à la Guillotière, vient de frapper quelques enfants dans la sixième arrondissement et au centre

de la ville. Dans les maladies infectieuses, notons encore des rougeoles, des érysipèles, des coqueluches et quelques variétés de scarlatine et de hémorrhagies cérébrales en assez grand nombre; moins de méningites que la semaine dernière; un nombre exceptionnel de morts volontaires.

Mortalité de Lyon (population en 1891 : 490,000 habitants). Pendant la semaine finissant le 9 janvier 1892, on a constaté 291 décès, répartis comme suit :

Table with 2 columns: Disease name and number of deaths. Includes Méningite aiguë (4), Typhoïde (1), Choléra nostras (0), etc.

L'HOSPITALITÉ PAR LE TRAVAIL

On est vivement sollicité par des indigents qui, ne pouvant trouver de travail, désirent, sont contraints de venir demander l'aumône; dans le doute où l'on se trouve sur la situation réelle des solliciteurs, on leur accorde le plus souvent un secours, non sans regretter d'avoir ni le temps ni les moyens de contrôler leurs assertions.

Afin d'opérer un triage singulièrement désirable entre les pauvres dignes d'intérêt et les mendiants exploités, une œuvre a été fondée en octobre 1890, sous le titre : « L'Hospitalité par le Travail ».

Voici comment elle fonctionne : Tout homme qui se présente avec une carte détachée d'un carnet à souche mis à la disposition des souscripteurs, est accueilli dans l'Asile. Cette carte, qui coûte 1 fr. 50, et qui n'est payée par le bénéficiaire que dans le cas où elle est utilisée par son protégé, donne à celui-ci le droit de rester au minimum huit jours dans la maison, chemin de la Ruche-aux-Feuillants, 8, à Monplaisir.

Après huit heures, pendant ces huit jours, est logé et nourri pour cette somme de 1 fr. 50 cent., à condition toutefois qu'il fabrique, de midi à six heures du soir, cinquante paquets de bois d'Allemagne dits « petits fagots ». Travail à la portée de tous et marchandisable d'autant plus facilement écoulé que la ville a bien voulu assurer la clientèle de tous ses écoles, soit 50,000 fagots par an. La matinée est laissée à l'homme pour lui permettre de chercher du travail.

L'essai a pleinement réussi : une somme de 6,000 francs a permis de faire tous les frais d'installation et de recevoir, jusqu'en octobre 1891, 675 hommes qui ont passé 4,508 nuits dans l'Asile; 21 seulement ont été renvoyés pour paresse notoire ou violation du règlement; 102 ont été placés et une foule d'autres ont trouvé des emplois eux-mêmes sans en informer le directeur de l'œuvre. Au point de vue de la nationalité, ils se sont répartis comme suit : Lyonnais 118, Français des autres départements 453, Alsaciens-Lorrains 29, et 75 étrangers. Au point de vue confessionnel, 610 catholiques, 60 protestants et 15 israélites.

Comme ils étaient loin de suffire aux demandes d'hospitalisation qui affluaient de toutes parts, les fondateurs se sont installés plus grandement, avec 25 lits, 8, chemin de la Ruche aux Feuillants, à Lyon-Monplaisir.

Les fondateurs font en pressant appel à la générosité du public en faveur de leur œuvre; il ne s'agit que d'un léger déficit à couvrir, qui pourra être comblé par des souscriptions de fondation ou par des cotisations annuelles.

Les commandes de petits fagots, vendus 40 centimes, peuvent être faites au directeur de l'Hospitalité par le travail, 8, chemin de la Ruche-aux-Feuillants, à Lyon-Monplaisir.

Des cartes postales de commande sont mises à la disposition de tous ceux qui désirent des petits fagots.

Les souscripteurs sont reçus chez MM. Elmond Achard, banquier, quai Saint-Clair, 45; Marc Aynard, banquier, rue de la République, 19; Paul Barbezat, négociant, rue Duquesne, 2; Henri Barthélemy, professeur agrégé à la Faculté de droit, quai de la Guillotière, 10; Léon Bour, ingénieur, directeur de l'Association lyonnaise des propriétaires d'appareils à vapeur, quai Claude-Bernard, 36; Paul Edel, ingénieur, place Gensoul, 2; Fernand Estanove, à la Buire, quai de la Guillotière, 2; Joseph Garin, avocat, place Bellecour, 31; Gustave Noyer-Duval, négociant, quai de Retz, 7, etc.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de concentration des travailleurs socialistes du 6e arrondissement. — Une conférence privée aura lieu le samedi 23 janvier, à 8 heures du soir, salle Marcellin, 105, avenue de Saxe, qui sera des plus intéressantes pour les classes laborieuses, au point de vue politique et social.

Ordre du jour. — Rapport sur l'utilité des comités socialistes et la nécessité de concentrer toutes forces sur un même terrain; ce qu'on peut faire avec le vote; de l'abolition des armées par

manentes; des fourneaux économiques; des futures élections. Orateurs inscrits : Emile Guérin, Ribard, conseillers prud'hommes; Bonnard, Fagot, conseillers municipaux. Les citoyens qui n'ont pas de lettres enverront au siège.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des employés de tramways. — Le bureau est convoqué pour aujourd'hui, à 11 heures 1/2 du soir, Bourse du Travail. — Urgence.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Parti ouvrier (Groupe de la Croix-Rouge). — Les adhérents sont convoqués d'urgence lundi 18 janvier, à 8 heures précises au café, café du Chevalier, ancien café Chappo, boulevard de la Croix-Rouge, 150, au 1er, dans la cour, entrée par l'allée. Ordre du jour (très important).

Parti ouvrier (Agglomération lyonnaise, conseil local). — Les délégués au conseil local sont convoqués d'urgence mardi 19 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, ancien café Couillard, place Saunoy, 4.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

UNE SÉANCE MOUVEMENTÉE

Carcassonne, 17 janvier. Le conseil général s'est réuni en session extraordinaire pour discuter les traités de commerce.

M. Fondi a blâmé le préfet au sujet de son attitude lors des inondations. Une vive discussion s'en est suivie et le préfet, dans sa réponse, a traité M. Fondi de lâche. M. Fondi a protesté et s'est levé pour caloter le préfet; mais d'autres conseillers se sont interposés et un grand tumulte s'en est suivi. Le président a alors suspendu la séance.

À la reprise, le conseil a voté un vœu déjà émis par le conseil général de l'Hérault, protestant contre toute prolongation des traités de commerce avec l'Espagne, en ce qui concerne la question des vins.

UN ATTENTAT EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 17 janvier. Un jeune homme, nommé Koutchirguine, exclu pour inconduite de l'école de chirurgie, s'est rendu auprès du gouverneur de Kazan, sous prétexte de lui présenter une supplique. Il lui a tiré trois coups de revolver et l'a blessé légèrement.

Koutchirguine arrêté, a déclaré qu'il avait uniquement voulu attirer sur lui l'attention publique.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Représentation au bénéfice des classes indigentes, avec le concours de M. et Mlle Escalati.

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — L'Auberge des Mariniers.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 7 h. — Surcouf, opéra maritime.

Casino et Scala. — Spectacle varié tous les soirs.

Cirque Raney. — Aujourd'hui à 8 heures, grande représentation variée. Les jeudis, dimanches et fêtes, représentation à 3 heures.

Concert National, cours Gambetta 35 (anciens brasserie Cornou). — Tous les soirs, à 8 heures, grand concert spectacle.

Grand cirque Casanovi frères, cours du Midi. — Aujourd'hui, à 8 heures, représentation. Les jeudis, dimanches et fêtes, représentation à 3 heures.

Théâtre Grandval (Galerie de l'Argue). — Le soir, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces ou répertoire.

Théâtre des Fantoche, cours du Midi. — A 8 heures, grande représentation.

Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chef-d'œuvre nouveaux.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE. Le Sirop pectoral de Nafé de Delangreier sera donné avec succès et sécurité aux enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. — Prix : 2 fr.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, d'auil, etc., Parures p' Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits. Rue de la République, 81, au fond de la cour à gauche, au 4e.

— Dans le gouvernement de Perm. — En quelle ville ? — A Perm même. — Qu'y faisait-il ? — Il semblait inoccupé, et sa conduite n'offrait rien de suspect. — Il n'était pas sous la surveillance de la haute police ? — Non sire. — Et à quel moment a-t-il quitté Perm ? — Vers le mois de mars. — Pour aller ?... — On l'ignore. — Et, depuis cette époque, on ne sait ce qu'il est devenu ? — On ne le sait. — Eh bien, je le sais, moi ! répondit le czar. Des avis anonymes, qui n'ont pas passé par les bureaux de la police, m'ont été adressés, et, en présence des faits qui s'accomplissent maintenant au-delà de la frontière, j'ai tout lieu de croire qu'il sont exacts !

— Voulez-vous dire, sire, s'écria le grand maître de police, qu'Ivan Ogareff a la main dans l'invasion tartare ? — Oui, général, et je vais t'apprendre ce que tu ignores. Ivan Ogareff, après avoir quitté le gouvernement de Perm, a passé les monts Oural. Il s'est jeté en Sibérie, dans les steppes kirghises, et, là, il a tenté, non sans succès, de soulever ces populations nomades. Il est alors descendu plus au sud, jusque dans le Turkestan libre. Là, aux khanats de Boukhara, de Khokhand, de Koundouza, il a trouvé des chefs disposés à jeter leurs hordes tartares dans les provinces sibériennes et à provoquer une invasion générale de l'empire russe en Asie. Le

mouvement a été fomenté secrètement, mais il vient d'éclater comme un coup de foudre, et maintenant les voies et moyens de communications sont coupés entre la Sibérie occidentale et la Sibérie orientale ! De plus, Ivan Ogareff, altéré de vengeance, veut attenter à la vie de mon frère !

Le czar s'était animé en parlant et marchait à pas précipité. Le grand maître de police ne répondit rien, mais il se disait, à part lui, qu'au temps où les empereurs de Russie ne gracieaient jamais un exilé, les projets d'Ivan Ogareff n'auraient pu se réaliser.

Quelques instants s'écoulèrent, pendant lesquels il garda le silence. Puis, s'approchant du czar, qui s'était jeté sur un fauteuil :

« Votre Majesté, dit-il, à sans doute donné des ordres pour que cette invasion fut repoussée au plus vite ? — Oui, répondit le czar. Le dernier télégramme qui a pu passer à Nijni-Oudinsk a dû mettre en mouvement les troupes des gouvernements d'Yeniseïsk, d'Irkoutsk, d'Iakoutsk, celles des provinces de l'Amour et du lac Baïkal. En même temps, les régiments de Perm et de Nijni-Novgorod et les Cosaques de la frontière se dirigent à marche forcée vers les monts Oural ; mais, malheureusement, il faudra plusieurs semaines avant qu'ils puissent se trouver en face des colonies tartares !

— Et le frère de Votre

ÉTAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. Descombes, cordonnier, quai Saint-Vincent, 9, et Mlle Goutard, gantière, place de la Pyramide, 27. — M. Michaud, employé, rue du Bonif, 25, et Mlle Balesier, couturière, rue Paréille, 13. — M. Marton, employé, montée du Gourguillon, 26, et Mlle Feydel, repasseuse, rue Ornano, 5. — M. Colombat, cultivateur à Neuville, et Mlle Essetel, lingère à Neuville. — M. Bourdat, guimpier, place Croix-Paquet, 11, et Mlle Rouvier, guimpière, à Escalbec. — M. Besson, peintre à Caluire, et Mlle Pradet, bouillonneuse, rue des Tables-Glandiennes, 43. — M. Michaud, employé, rue Longue, 3, et Mlle Guérin, employée, rue du Jardin-des-Plantes, 41. — M. Callen, naturaliste, rue du Sergent-Blandan, 33, et Mlle Bardove, employée, rue du Bon-Pasteur, 38.

Deuxième arrondissement. — M. Blanc, marchand de fer, rue Sainte-Hélène, 29, et Mlle Segard, sans profession, à Vourles. — M. Aubert, employé, rue Gélibert, 13, et Mlle Pichet, sans profession, 23, rue de Jarente. — M. Desverchères, employé, 29, rue de Jarente, et Mlle Philiberte Pichet, sans profession, 29, rue de Jarente. — M. Gillard, représentant, cours d'Herbouville, 27, et Mlle Burais, sans profession, place Bellecour, 4. — M. Zay, tapissier, à Versailles, et Mlle Zeizig, couturière, 66, rue de la Charité. — M. Mor, employé, rue Sébastien-Gryphe, 51, et Mlle Pradet, bouillonneuse, rue Sébastien-Gryphe, 9. — M. Maréchal, touteneur, 23, rue Gélibert, et Mlle Dalery, couturière, 6, cours Suchet. — M. Daunis, employé, 31, rue Sainte-Hélène, et Mlle Puzel, sans profession, rue des Maronniers, 7. — M. Guiriner, cantonnier, avenue de Saxe, 72, et Mlle Hussandine, enjoueuse, rue Petit-David, 4. — M. Ponthus, employé, 43, rue d'Enghien, et Mlle Crouzoulet, cuisinière, à Saint-Bonnet. — M. Triand, valet de chambre, 39, rue Saint-Joseph, et Mlle Coavoux, cuisinière, quai de la Guillotière.

M. Ducarré, employé, quai Pierre-Seize, 28, et Mlle Gautheraud, couturière, rue Victor-Hugo, 13. — M. Thomas, propriétaire, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, et Mlle Chavanne, sans profession, 49, rue Genil. — M. Rodier, tourneur, 43, cours Charlemagne, et Mlle Peillon, couturière, cours Charlemagne, 42. — M. Cavalé, typographe, 18, rue Sainte-Hélène, et Mlle Carioli, papetière, 7, cours Charlemagne.

Troisième arrondissement. — M. Thibaud, apprêteur, rue Sébastien-Gryphe, 140, et Mlle Guidet, domestique, rue Chevreul, 130. — M. Bonnet, lieutenant de recrutement, au Blanc (Indre), et Mlle Morisson, sans profession, même adresse. — M. Douarre, chapelier, route de Grenoble, 46, et Mlle Guicherd-Delannaz, chapelière, route de Grenoble, 409. — M. Strabli, marchand de meubles, rue Bonnard, 11, et Mlle Aimée, sans profession, même adresse. — M. Triand, valet de chambre, à Saint-Cyr (Loire), et Mlle Coavoux, 4, quai de la Guillotière.

M. Gay, journalier, route d'Heyrieux, 74, et Mlle Carrot, passementière, route d'Heyrieux, 53. — M. Holzwarth, musicien, rue Chaponnay, 26, et Mlle Defradas, couturière, même adresse. — M. Macours, employé, rue de Vendôme, 206, et Mlle Fauvel, ménagère, même adresse. — M. Picard, garçon tripiier, rue Bossuet, 88, et Mlle Marceau, cuisinière, rue de Marseille, 36. — M. Clauquet, lampiste, rue de l'Épée, 10, et Mlle Arnard, brozière, rue Rabelais, 21. — M. Tenasson, employé, rue de Créqui, 226, et Mlle Ruffeux, couturière. — M. Rivoiron, fondeur en cuivre, grande-rue de la Guillotière, 34, et Mlle Danve, domestique, même adresse. — M. Robillot, ajusteur-mécanicien, route de Vienne, 152, et Mlle Blanc, sans profession, grande-rue de la Guillotière, 109. — M. Saint-Sorny, serrurier, rue de la Madeleine, 54, et Mlle Vicher, couturière, rue Gambetta, 40. — M. Alamy, ébéniste, rue Sainte-Jeanne, 27, et Mlle Verchère, domestique, même adresse. — M. Bevallet, père à Foville (Alsace-Lorraine), et Mlle Gerardin, sans profession, à Juville (Alsace-Lorraine). — M. Gurcel, employé, rue David, et Mlle Higonet, ouvrière en soie, rue

Paul-Bert, 355. — M. Hattler, cordonnier, rue Saint-Jean, 23, et Mlle Large, sans profession, rue de la Bondie, 8. — M. Lignon, garde général des forêts, à Gap, et Mlle Gérard, sans profession, rue Voltaire, 57. — M. Mer, employé de commerce, rue Sébastien-Gryphe, et Mlle Pancard, demoiselle de magasin, rue Sébastien-Gryphe, 51. — M. Néron, camionneur, avenue de Saxe, 338, et Mlle Collet, lingère, rue Voltaire, 35. — M. Ponthus, employé au P.-L.-M., 36, rue des Asperges, et Mlle Crouzoulet, cuisinière, à Saint-Bonnet-le-Foed (Hte-Loire). — M. Drogue, négociant, cours Gambetta, 3, et Mlle Berchoud, sans profession, chemin de la Favorite, 34.

M. Durand, employé des postes, rue Passey, 42, et Mlle Gandy, tulleuse, à Saint-Claire-de-la-Tour. — M. François, dit Canard, grande rue de la Guillotière, 182, et Mlle Robin, couturière, rue de Constantine, 2. — M. Gohié, manoeuvre, rue Chaponnay, 74, et Mlle Forest, lingère, chemin des Verriers. — M. Goutard, cordonnier, rue de l'Espérance-Vieillard, 17, et Mlle Cassini, sans profession, même adresse. — M. Granger, poêlier-fumiste, rue Paul-Bert, 133, et Mlle Gaudy, employée, rue Paul-Bert, 165. — M. Armand, employé d'usine, chemin de Gerland, 60, et Mlle Malfray, sans profession, même adresse.

Quatrième arrondissement. — M. Pougéon, bijoutier, rue Dumont-d'Urville, 2, et Mlle Maurier, cuisinière, rue de l'Écluse, 46. — M. Crollard, employé, 2, rue de la Tour-du-Pin, et Mlle Clerc, modiste, rue de Dijon, 40. — M. Silet, tisseur, rue du Mail, 4, et Mlle Brocard, tisseuse, rue Gigodot, 7. — M. Perenet, employé, rue d'Isly, 7, et Mlle Papis, metteuse en mains, rue Royale, 61. — M. Jahanny, coiffeur, boulevard de la Croix-Rouge, 2, et Mlle Ancelin, coiffeuse, rue Boileau, 134. — M. Chalvin, caporal au 158<sup>e</sup> de ligne, fort de Montessuy, et Mlle Donjon, tisseuse, rue Gigodot, 6. — M. Catinot, li-seur de dessins, place du Perron, 5, et Mlle Mollard, bouillonneuse, rue d'Ivry, 6. — M. Vignat, rentier à Lancié, et Mlle Liabart, modiste, grande rue de la Croix-Rouge, 19. — M. Pillard, représentant, cours d'Her-

bouville, 39, et Mlle Rurais, sans profession, place Bellecour, 4.

Cinquième arrondissement. — M. Combat, teinturier, pl. Dumas-de-Loire, 3, et Mlle Robert, couturière, même adresse. — M. Duguet, négociant, cours Gambetta, 3, et Mlle Berchoud, s. p., à St-Loup. — M. Marthon, employé, montée du Gourguillon, 26, et Mlle Feyde, repasseuse, rue Dunand, 8. — M. Pelletier, jardinier, ch. du fort St-Tréand, 8, et Mlle Combe, cuisinière, même adresse. — M. Kah, teinturier, r. Montgolfier, 32, et Mlle Rambaud, apprêteuse, r. Duguesclin, 27. — M. Martin, fumiste, quai Fulchiron, 17, et Mlle Leclerc, lingère, montée des Epies, 23. — M. Ricord, tripiier, rue Bossuet, 88, et Mlle Marceau, cuisinière, quai Pierre-Seize, 11. — M. Marcon, boucher, r. des Tuilleries, 3, et Mlle Nicolet, s. p., rue Vauban, 73.

M. Ferrand, domestique, quai Fulchiron, 24, et Mlle Eymard, domestique, quai Fulchiron, 24. — M. Meynet, employé, rue des Macchabées, 24, et Mlle Chenavoy, couturière, rue Quatre-Colonnes, 9. — M. Rodier, tourneur, 42, cours Charlemagne, et Mlle Peillon, couturière, 58 ans, cours Charlemagne. — M. Descombes, cordonnier, quai Saint-Vincent, 9, et Mlle Goutard, gantière, place de la Pyramide, 27. — M. Morel, sellier, à Pontanevaux, et Mlle Rivot, s. p., à Tournus. — M. Mullin, employé, Sainte-Foy-lès-Lyon, et Mlle Archer, s. p., rue Saint-Georges, 114. — Auronge, mercier, rue Saint-Georges, 5. — M. Bravais, jardinier, à Sainte-Colombe, et Mlle Devayle, journalière, rue Saint-Cyr, 10.

Sixième arrondissement. — M. Dusserre, liquoriste, rue Dussausoy, 8, et Mlle Richard, couturière, rue Masséna, 35. — M. Cynard, passementier, cours Vitton, 18, et Mlle Marquet, cuisinière, cours Vitton, 16. — M. Joye, chauffeur, rue Bossuet, 50, et Mlle Grattier, dévideuse, rue de Séze, 72. — M. Ricard, tripiier, rue Bossuet, 87, et Mlle Marseau, cuisinière, rue de Marseille, 36. — M. Petit, jardinier, au parc de la Tête-d'Or, et Mlle Belleville, dévideuse, rue Moncey, 211. — M. Richard, cordonnier, rue Masséna, 35, et Mlle Montagnon, couturière,

rue Tête-d'Or, 51. — M. Silvent, employé, rue Tête-d'Or, 96, et Mlle Rolland, employée, rue Bugeaud, 130. — M. Hinteulle, lieutenant au 8<sup>e</sup> cuirassiers, rue Montgolfier, 89, et Mlle Ley, s. p., rue des Mathurins, 3. — M. Kals, teinturier, rue Montgolfier, 62, et Mlle Rambaud, apprêteuse, rue Duguesclin, 85.

M. Johanny, coiffeur, boulevard de la Croix-Rouge, et Mlle Ancelin, coiffeuse, rue Boileau, 134. — M. Moutin, employé, cours Vitton, 47, et Mlle Convert, sans profession, rue Masséna, 14. — M. Berio, cordonnier, rue Tronchet, 55, et Mlle Junkereid, piqueuse, rue Tronchet, 55. — M. Bordes, maitellier, cours Lafayette, 113, et Mlle Thévenet, bouillonneuse, cours Lafayette, 113. — M. Marion, boucher, rue des Tuilleries, 3, et Mlle Nicolet, sans profession, rue des Tuilleries, 3. — M. Toricard, valet de chambre, 39, rue St-Joseph, et Mlle Coavoux, cuisinière, 4, quai de la Guillotière. — M. Lutocher, tisseur, rue de Sully, 88, et Mlle Berger, couturière, rue de Marseille, 36.

f. 8 h. — Marie Poney, religieuse, 84 ans, rue de l'Écluse, 43, f. 9 h. — Étienne Giombet, restaurateur, 54 ans, rue du Charriot-d'Or, 18, f. 11 h. — Épouse Guy, née Rojat, rentière, 70 ans, rue Lafontaine, 1, f. 1 h. — Veuve Raillon, née Joly, s. p., 70 ans, rue de l'Écluse, 43, f. 2 h. — Veuve Bertholon, née Chavrot, s. p., 71 ans, rue de l'Écluse, 43, f. 3 h.

Cinquième arrondissement. — Veuve Equine née Édouard, rentière, 81 ans, rue des Macchabées, 21 ans, f. 9 h. — Veuve Godillot, née Tillon, rentière, place de l'Ancienne-Donoue, 1, f. 11 h. — Gustave Gravillon, 17 mois, montée du Chemin-Neuf, 1, f. midi. — Antoinette Bonnard, rent, 71 ans, rue St-Jean, 24, f. 1 h. — Louise Fleiton, s. p., 81 ans, rue du Four-à-Chaux, f. 3 h. — Épouse Bilet, née Michel, tisseuse, 46 ans, Antiquaille, f. 3 h.

Stations arrondissement. — Veuve Charles, née Deschamps, rentière, 69 ans, église Saint-Pothin, f. 9 h. — Marie Burdin, épicière, 43 ans, avenue de Saxe, 69, f. 11 h. — Veuve Carbon, née Lenoir, débitante, 70 ans, rue de Créqui, 124, f. midi.

VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET PAIS INJECTEURS PERFECTIONNÉS Saifure de Carbone Pompes à vin. — Alambics Charnues - Vignerones DEMANDER LES TARIFS Le Rédacteur-Gérant: R. VITROU. Imp. WALTERER ET C<sup>e</sup>, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon

Nouveau Journal Financier 82.000 ABONNÉS 16 Pages de Texte Paraisant tous les Samedis Le Nouveau Journal Financier est aujourd'hui le plus répandu des journaux financiers français. Il compte 82.000 Abonnés. Chaque numéro du Nouveau Journal Financier contient: 1° Une Chronique sur la Phylloxéra du Marché et les placements avantageux des articles sur les valeurs en vue. 2° Une Revue détaillée du marché. 3° Une colonne d'Informations financières. 4° Une Revue des valeurs minières et des valeurs non cotées. 5° Le Compte - Rendu des Assemblées. 6° La liste de tous les Tirages, Amortissements, etc. Les Abonnements peuvent être pris sans frais dans les Bureaux de Poste ou envoyés en Timbres-Poste. Administration du Journal: 43, RUE TAITBOUT, PARIS On s'abonne à LYON: RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 33

PAIN DE GLUTEN à 1 fr. le 1/2 kil. MAISON GUY 11, rue Saint-Dominique, Lyon

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie SARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

AGENCE FOURNIER 14, r. Confort

DERNIERS BILLETS DE LA LOTERIE ARTISTIQUE (JULES GARNIER) TIRAGE 25 JANVIER 1892 Ce tirage comprend de nombreux tableaux des principaux artistes français PRIX DU BILLET: 1 FRANC Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

VIENT DE PARAITRE ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 ÉDITION DE 1892 Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat L'Annuaire général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages), COMPREND: 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons; 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique; 3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue; 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux; 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants; 6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent; 7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleur, plié dans une poche pratique à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'Agence.) 8° Une carte du département du Rhône; 9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés. Chaque année, en Juin, paraît un Supplément distribué gratuitement à nos souscripteurs et contenant tous les changements survenus dans le commerce lyonnais.

Service d'Hiver VIENT DE PARAITRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes Le prix des billets aller et retour Prix: 30 cent.; franco par la poste: 35 cent. A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

Revue Financière Les transactions continuent à avoir peu d'ampleur et, à part nos rentes qui conservent une attitude satisfaisante, il règne une certaine faiblesse sur l'ensemble des valeurs étrangères. On cherche à expliquer cette faiblesse par les quelques incidents suivants qu'on a grossis à dessein, et qui n'ont qu'une importance secondaire, à notre avis. La mort inopinée du Khédive, et les inquiétudes que font naître l'âge et l'inexpérience de son successeur, la démission de M. Mariano Carvalho, comme ministre des finances à la suite de l'affaire des chemins portugais; celle de M. Camacho, gouverneur de la Banque d'Espagne, enfin la mort du duc de Clarence qui met l'Angleterre en deuil, etc., etc. Nous persistons à croire qu'une hausse est à prévoir, car les énormes disponibilités accumulées auront tôt ou tard besoin de s'employer et que l'épargne ayant été relativement sollicitée, l'année dernière, ne peut demeurer plus longtemps inactive. Soame toute, à part la question sociale, et les nombreuses grèves qui en sont la conséquence inévitable, la situation est de nature à favoriser une importante reprise. Plus que jamais, le monde parlementaire, préoccupé du monde parlementaire, préoccupe aussi, M. Rouvier, a-t-il tenu à s'attaquer dès maintenant, à la confection de celui de 1893, et à stimuler par des circulaires spéciales, le zèle peut-être un peu languissant

Quant au 3 0/0 Portugais sur lequel on vient de détacher le coupon de janvier, il reste sans affaires à 30,50. A Lisbonne, on semble craindre que la crise ministérielle ne s'aggrave, personne n'ayant encore consenti à accepter le lourd portefeuille des finances, laissé vacant par le départ de M. Carvalho. Cette hésitation nous paraît d'ailleurs, vu les circonstances, fort naturelle. L'Égyptienne unifiée est en légère réaction entre 478 fr. et 480 fr.; c'est assez compréhensible, après les événements imprévus qui viennent d'y avoir lieu et l'attitude inquiétante de nos bons voisins les Anglais, qui révent le mettre le jeune khédive en tutelle et de s'installer en Égypte comme en pays conquis. Plus la question de l'évacuation est de nouveau agitée par la Turquie; cela suffit pour amener de gros ordres de ventes à Londres. Les fonds Russes, quoique peu soutenus, clôturent à peu près aux mêmes cours que la semaine dernière. A Berlin, le cours du rouble reste faible. L'Italien demeure mauvais à 89,75, avec des négociations à peu près nulles. Le groupe des sociétés de crédit ne forme lieu qu'à des transactions insignifiantes, ces valeurs sont de plus en plus délaissées par le public sérieux. Les actions des compagnies de chemins de fer qui s'inscrivaient en légère réaction sont encore assez facilement tenues. Il vient d'être décidé qu'en raison du retard du budget, l'inauguration du nouveau régime basé sur le dégrèvement des trais de grande vitesse n'aurait lieu que le 1<sup>er</sup> mai au lieu du 1<sup>er</sup> avril. Voici pour plusieurs de ces compagnies,

les différences de recettes de la 52<sup>e</sup> semaine du 24 au 31 décembre 1891:

Midi.....	+ 17.227 79
Lyon.....	+ 358.248 50
Rhône au Mont-Cenis.....	+ 45.450 60
Chemins algériens.....	+ 48.925 11
Ouest.....	+ 188.425 74
Orléans.....	+ 35.587 87
Etat.....	+ 22.226 35

L'action du Champ-d'Or reste ferme à 65 francs. Le dernier courrier du Transval apporté d'excellentes nouvelles sur le marché des travaux miniers qui se poursuivent très activement. La nouvelle batterie de 20 piliers est entièrement installée et fonctionne d'une manière parfaite; d'importants travaux ont été exécutés pour l'établissement de barrages pour les résidus. Les travaux de développement ont été fait durant le mois dernier sur 368 piliers, enfin on a miné 1,006 tonnes de minerai. Rappelons que le coupon de 3 fr. 50 par titre, est payable à partir du 15 janvier. Le 25 janvier doit avoir lieu l'émission de 15.000 délégations de chemins de fer dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ici même. On sait que depuis quelques années les compagnies de chemins de fer secondaires ont pris en France un développement considérable. Déjà plus de 8,000 kilomètres de lignes d'intérêt général ou local ont été construits. Il en reste encore plus de 10,000 à construire avant que le réseau secondaire ne soit terminé. La sécurité des compagnies secondaires n'est pas discutable. La loi de 1880, qui détermine très rigoureusement leur constitution, qui leur a institué un contrôle permanent, et qui a limité très soigneusement

l'importance de leur capital, a fait des actions et des obligations secondaires un placement de tout premier ordre. Mais, en même temps que le réseau secondaire s'est étendu, le nombre des compagnies a augmenté, les conseils généraux se montrent désireux d'avoir comme concessionnaires des compagnies locales, et il a fallu créer une organisation financière qui permit de constituer à ces compagnies le capital nécessaire, sans avoir recours à des émissions successives qui auraient tout d'abord entraîné des frais considérables et qui auraient amené sur le marché une trop grande diversité de titres. Cette organisation, la compagnie des chemins de fer secondaires et la compagnie lyonnaise de tramways et chemins de fer l'ont adoptée en mettant en portefeuille les titres émis par les compagnies locales qu'elles organisent, et en demandant à la Banque des Chemins de fer et de l'Industrie le capital nécessaire contre l'émission de délégations de chemins de fer. La Banque des Chemins de fer et de l'Industrie va donc émettre 15,000 délégations de chemins de fer 300 francs 4 0/0. Ces titres, amortissables à 300 francs en 15 ans, rapporteront 12 francs par an, payables au porteur les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre. La Banque des Chemins de fer et de l'Industrie prévoit à sa charge l'impôt sur le revenu, les coupons seront payables sans réduction aucune. Le taux d'émission a été fixé à 275 fr. Sur ce prix et sans tenir compte de la prime de remboursement, les Délégations de chemins de fer se capitalisent donc à 450 0/0. De plus, une bonification de 3 fr. sera faite

sur les délégations qui seront libérées à la répartition. Le montant des délégations émises est destiné, ainsi que nous l'avons dit, aux Compagnies de chemins de fer secondaires, pour l'achèvement de leur réseau et l'augmentation de leur matériel. Les délégations émises sont donc de véritables obligations de chemins de fer; elles sont garanties: 1° Par la Banque des Chemins de fer et de l'Industrie, au capital de 6 millions; 2° Par le compte courant des Compagnies auxquelles les avances sont faites; 3° Par les titres de ces diverses Compagnies que la Banque des Chemins de fer et de l'Industrie reçoit en garantie de ses avances. Ces divers titres représentent, à eux seuls, 8 millions et demi de revenu atteint, dès à présent, plus de 200,000 francs, alors que les annuités nécessaires pour l'intérêt des délégations ne représentent que 180,000 fr. Les délégations de chemins de fer, seront cotées à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Lille. Les démarches seront faites à cet effet, aussitôt après la délivrance des titres. AVIS Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Écho de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.